

Date 19/03/2019	Facture F19 0117	Mission AD1903nm024
S.A.R.L. ALTER DIAGNOSTICS au Capital de 5 000 €uros Siège : 255 Av du PRADO Entrée C - 13008 Marseille Tél : 06 65 49 25 63 E-mail : alterdiagnostics@gmail.com Siret 509 529 012 00031 - RCS Marseille - Code APE 7112B Titulaire d'une assurance RCP - MMA n°114.231.812 N°TVA : FR 35509529012		

Cabinet d'Avocats JURISBELAIR Rpst par Me Patrice BIDAULT  
 C/O Synergie Huissiers 13 Rpst par Me Michel DUCOS  
 P/O AFF. DE CARRIERE / [REDACTED] 22934 - PB/DB -  
 22 Boulevard Charles Moretti -  
 La Palmeraie du Canet  
 13014 MARSEILLE

Diagnositics	<i>Constat amiante avant-vente, Etat relatif à la présence de termites, Métrage (Loi Carrez), Diag. Installations Gaz, Diag. Installations Electricité, Diagnostic de Performance Energétique, Etat des Risques et Pollutions</i>										
Immeuble situé	430 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny Resd. VALMONT REDON Les PINS 13009 MARSEILLE										
Désignation	Lot numéro 264 Appt.; 243 Cave et 525 Parking, Etage 05										
Référence	Désignation	P Unit. € HT	Taux TVA	Quant.	Montant € HT	Montant € TVA	Montant € TTC				
FP-V Habitation	Diagnositics immobiliers	329,167	20	1	329,167	65,833	395,00				
FP-V Habitation	Diagnositics immobiliers	66,667	20	1	66,667	13,333	80,00				
RESERVE DE PROPRIETE : (Loi du 12 mai 1980) les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés que jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur Le non-paiement intégral de la prestation invalide les résultats des diagnositics.					TOTAUX			395,833	79,167	475,00	
					Date d'échéance		19/03/2019		Net à payer		0,00 €
					Détail Paiement		30/09/2019 - Virement - 475 €				
					Total Paiement		475,00 €				

Toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit des intérêts de retard d'équivalent à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi que le paiement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'une somme de 40 euros, prévus aux articles L.441-3, L.441-5 et L.441-6 du code de commerce. Pas d'escompte pour paiement anticipé

FACTURE ACQUITTEE

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	09063	00020253501	23	EUR

Domiciliation
CCM MARSEILLE LA VALENTINE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1027	8090	6300	0202	5350	123

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

**IMPORTANT** : volet à joindre à votre règlement a l'ordre de ALTER DIAGNOSTICS si par chèque à l'adresse :

Facture n°:	F19 0117	ALTER DIAGNOSTICS
Mission n°:	AD1903nm024	255 Av. du PRADO Entrée C
Montant dû en euros TTC :	0,00 €	13008 MARSEILLE

**NOTE DE SYNTHÈSE\* DU DOSSIER D.D.T. N° AD1903nm024**

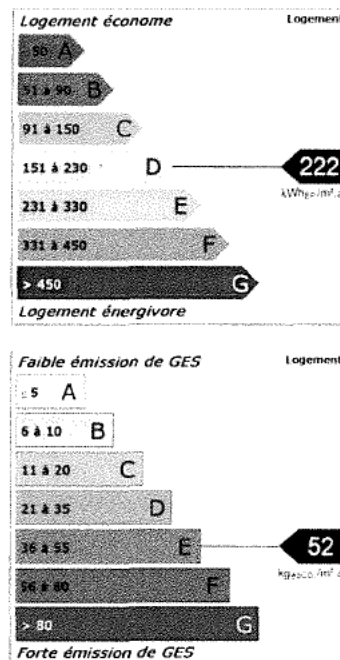
*\*Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.*

**IDENTITE DU PROPRIETAIRE / LOCALISATION DU OU DES BATIMENTS**

Propriétaire	Nom et prénom:	Indivision [REDACTED]
	Adresse :	430 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny Resd. VALMONT REDON Les PINS 13009 MARSEILLE
Bien	Référence cadastrale:	Section B n° 3
	Désignation et situation du / des lots de copropriété(s) :	Lot numéro 264 Appt.; 243 Cave et 525 Parking, Etage 05
	Nature :	Habitation (partie privative d'immeuble) Appartement
	Adresse:	430 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny Resd. VALMONT REDON Les PINS 13009 MARSEILLE

PRESTATIONS		CONCLUSION	
	Mesurage	Superficie Loi Carrez totale : 78.92 m <sup>2</sup>	Surface annexe totale : 15.99 m <sup>2</sup>
	Gaz	L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.	
	DPE	Consommation conventionnelle : 222 kWh ep/m <sup>2</sup> .an (Classe D) Estimation des émissions : 52 kg eqCO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> .an (Classe E)	N° ADEME : 1913V1003000C
	Amiante	Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.	
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).	
	Termite	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.	
	ERNT	Le bien est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels (Inondation, Feux de forêt, Sécheresse) Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques Zone sismique définie en zone 2 selon la réglementation parasismique 2011	

Visite effectuée le : 19/03/2019 par Mr MAQUIN Nicolas 06 65 49 25 63



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante  
pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti  
(listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

**REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES**

Textes réglementaires	Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation, Art. L. 1334-13, R. 1334-20 et 21 , R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1 <sup>er</sup> juin 2015.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

**IMMEUBLE BÂTI VISITE**

Adresse	430 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny Resd. VALMONT REDON Les PINS 13009 MARSEILLE  Référence cadastrale : Section cadastrale B, Parcelle numéro 3, Lot(s) n°: 264 Appt.; 243 Cave et 525 Parking  Etage 05
Identification et situation de l'immeuble bâti visité :	Appartement Habitation (partie privative d'immeuble) Entre 1949 et 1997

**LE PROPRIETAIRE ET LE DONNEUR D'ORDRE**

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : Indivision [REDACTED] Adresse : 430 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny Resd. VALMONT REDON Les PINS 13009 MARSEILLE
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : Cabinet d'Avocats JURISBELAIR Rpst par Patrice BIDAUT Adresse : 22 Boulevard Charles Moretti - La Palmeraie du Canet 13014 MARSEILLE

**LE(S) SIGNATAIRE(S)**

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	MAQUIN Nicolas	Opérateur de repérage	I.Cert Parc Edonia - Bâtiment G Rue de la Terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE	Obtention : 02/10/2017 Échéance : 01/10/2022 N° de certification : CPDI4552
Nom et raison sociale de l'entreprise	ALTER DIAGNOSTICS			
Adresse de l'entreprise	255 Av du PRADO Entrée C 13008 MARSEILLE			
Numéro SIRET	509 529 012			
Désignation de la compagnie d'assurance	MMA		Numéro de police et date de validité	114 231 812 - 31/12/2019

**LE RAPPORT DE REPERAGE**

Date d'émission du rapport de repérage : 26/03/2019, remis au propriétaire le 26/03/2019

Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses

Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 17 pages

## SOMMAIRE

- 1 Les conclusions
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
- 3 La mission de repérage
  - 3.1 L'objet de la mission
  - 3.2 Le cadre de la mission
    - 3.2.1 L'intitulé de la mission
    - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
    - 3.2.3 L'objectif de la mission
    - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
    - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
    - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage
  - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
  - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
  - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
  - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage
  - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
  - 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
  - 5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
- 6 Signatures
- 7 Annexes



## 1. – LES CONCLUSIONS

### Avertissement :

les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble.

La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.

Le cas échéant d'autres recherches devront être entamées selon le type de mission.

### **1.1 Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2**

il a été repéré :

- des matériaux et produits ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :  
Dalles de sol (WC)

### **1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2**

les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

LOCALISATION	PARTIES DU LOCAL	RAISON
Néant	-	

**2. – LE(S) LABORATOIRE(S) D'ANALYSES**

Raison sociale et nom de l'entreprise : Institut technique des gaz et de l'air (ITGA)  
 Adresse : Arterparc Bât E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 13590 MEYREUIL  
 Numéro de l'accréditation Cofrac : 1- 1029

**3. – LA MISSION DE REPERAGE**

**3.1 L'objet de la mission**

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur. Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

**3.2 Le cadre de la mission**

**3.2.1 L'intitulé de la mission**

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

**3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission**

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

**3.2.3 L'objectif de la mission**

« Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»

L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

**3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire**

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

*En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9*

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement dur (plaques de menuiseries)
	Revêtement dur (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
	Entourages de poteaux (carton-plâtre)
	Coffrage perdu
Cloisons (légers et préfabriqués), Gains et Coffres verticaux	Enduits projetés Panneaux de cloisons
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gains et Coffres Horizontaux	Enduits projetés Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu Volets coupe-feu
	Rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses) Joints (bandes)
	Vide-ordures
<b>4. Eléments extérieurs</b>	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
	Bardoux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites) Panneaux (fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment Conduites d'eaux usées en amiante-ciment Conduits de fumés en amiante-ciment

### 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT AYANT ETE INSPECTE (DESCRIPTION)	SUR DEMANDE OU SUR INFORMATION
Néant	-	

### 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

#### Descriptif des pièces visitées

LOCALISATION	DESCRIPTION
HALL-SEJOUR	Sol : Béton et Bois parquet ; Plinthes : Plâtre et Bois ; Murs : Plâtre et Peinture ; Plafond : Plâtre et Peinture ; Porte (P1) : Bois ; Fenêtre (F1) : ALU ; Volets (V1) : Bois et Peinture
CUISINE	Sol : Béton et Carrelage ; Plinthes : Plâtre et Carrelage ; Murs : Plâtre et peinture ; Plafond : Plâtre et Peinture ; Porte (P1) : Bois et Peinture ; Fenêtre (F1) : ALU ; Volets (V1) : Bois et Peinture ; Conduits de fluides : Métal et pvc
COULOIR	Sol : Béton et Bois parquet ; Plinthes : Plâtre et Bois ; Murs : Plâtre et peinture ; Plafond : Plâtre et Peinture ; Porte (P1) : bois et Peinture
WC	Sol : Béton ; Plinthes : Plâtre et Carrelage ; Murs : plâtre et peinture ; Plafond : Plâtre et Peinture ; Porte (P1) : bois et Peinture ; Conduits de fluides : Métal et pvc
SDB	Sol : béton et Carrelage ; Murs : Plâtre et Carrelage ; Plafond : Bois et peinture ; Porte (P1) : bois et Peinture ; Conduits de fluides : Métal et pvc
CHAMBRE1	Sol : Béton et Bois parquet ; Plinthes : Plâtre et Bois ; Murs : Plâtre et Peinture ; Plafond : bois et peinture ; Porte (P1) : bois et Peinture ; Fenêtre (F1) : ALU ; Volets (V1) : Bois et Peinture
CHAMBRE2	Sol : béton et Bois parquet ; Plinthes : plâtre et Bois ; Murs : Plâtre et Peinture ; Plafond : bois et peinture ; Porte (P1) : bois et Peinture ; Fenêtre (F1) : ALU ; Volets (V1) : Bois et Peinture
CHAMBRE3	Sol : béton et Bois parquet ; Plinthes : plâtre et Bois ; Murs : Plâtre et Peinture ; Plafond : bois et peinture ; Porte (P1) : bois et Peinture ; Fenêtre (F1) : ALU ; Volets (V1) : Bois et Peinture
BALCON	Sol : Béton et Carrelage ; Murs : Béton et Enduit peint ; Plafond : Plâtre et Peinture ; Garde corps (G1) : Métal et Peinture ; Conduits de fluides : Métal et pvc
CAVE	Sol : Béton ; Murs : Béton ; Plafond : Béton ; Porte (P1) : bois et Peinture ; Conduits de fluides : Métal et pvc
PARKING	Sol : Béton

## 4. – CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

### 4.1 Bilan de l'analyse documentaire

DOCUMENTS DEMANDES	DOCUMENTS REMIS
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Observations : néant.

### 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 19/03/2019

### 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.

OBSERVATIONS	OUI	NON	SANS OBJET
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

### 4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

**5. – RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE**

**5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)**


MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

LOCALISATION	IDENTIFIANT + DESCRIPTION	CONCLUSION (JUSTIFICATION)	ETAT DE CONSERVATION** ET PRECONISATIONS*
Néant	-		

\* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport

\*\* détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

**5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse**

LOCALISATION	IDENTIFIANT + DESCRIPTION	PHOTO
WC	<p><u>Identifiant:</u> ZPSO_001  <u>Réf. prélèvement:</u> AD1903nm024/ZPSO_001-Pr001  <u>Description:</u> Dalles de sol  <u>Composant de la construction:</u> Planchers  <u>Partie à sonder:</u> Dalles de sol  <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP :</u> B  <u>Localisation sur croquis :</u> L001</p>	

**5.3 Liste des matériaux ou produits (liste A et B) ne contenant pas d'amiante sur justificatif**

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

**6. – SIGNATURES**

Date de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 19/03/2019

Fait à MARSEILLE, le 26/03/2019

Nom et prénom : MAQUIN Nicolas

Cachet de l'entreprise et signature de l'opérateur de diagnostics :



**7. – ANNEXES AU RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE N° AD1903nm024****Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres.  
Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme.  
L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

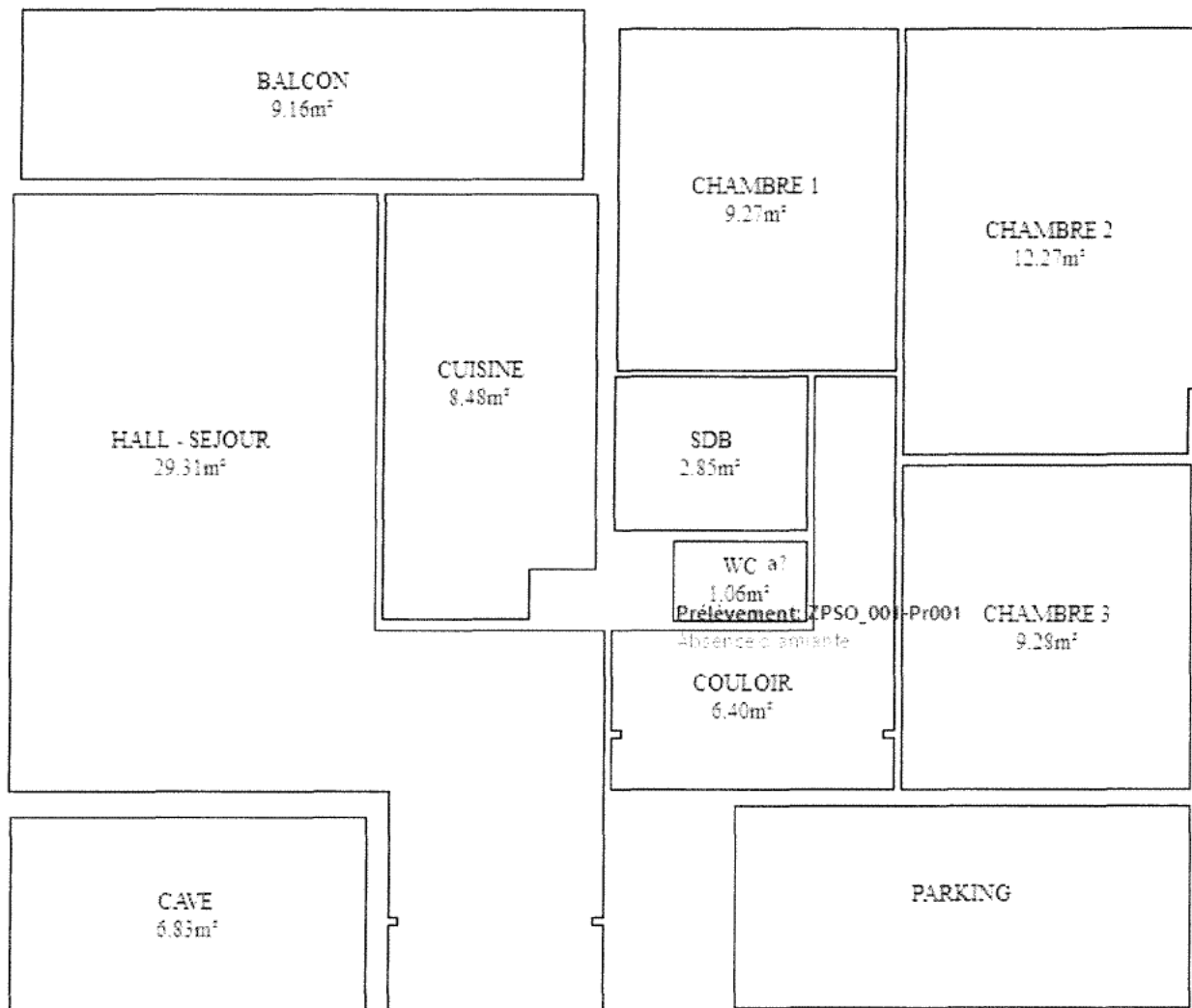
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.  
Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

**SOMMAIRE DES ANNEXES**

- 7.1 Schéma de repérage
- 7.2 Rapports d'essais
- 7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- 7.4 Conséquences réglementaires et recommandations
- 7.5 Documents annexés au présent rapport
- 7.6 Recommandations générales de sécurité
- 7.7 Documents annexés au présent rapport

**7.1 - SCHEMA DE REPERAGE**




**Légende**

	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol	<p>Nom du propriétaire :</p> <p>Indivision [REDACTED]</p> <p>Adresse du bien :</p> <p>430 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny Resd. VALMONT REDON Les PINS 13009 MARSEILLE</p>
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage	
	Brides		Celle de revêtement	
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

**7.2 - RAPPORTS D'ESSAIS**

Identification des prélèvements :

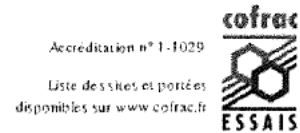
IDENTIFIANT ET PRELEVEMENT	LOCALISATION	COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIES DU COMPOSANT	DESCRIPTION	PHOTO
AD1903nm024/ ZPSO_001- ZPSO_001-Pr001	WC	Planchers	Dalles de sol	Dalles de sol	

Copie des rapports d'essais :





Aireport – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
 13590 MEYREUIL  
 Tél : 04.42.12.11.20  
 Fax : 04.42.26.69.58  
 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont mentionnés par le symbole

**RAPPORT D'ESSAI N° IT041903-16697 EN DATE DU 26/03/2019**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

**Client :**  
 ALTER DIAGNOSTICS - NICOLAS MAQUIN  
 M. NICOLAS MAQUIN  
 255, avenue du Prado  
 Entrée C  
 13008 MARSEILLE

**Prélèvement :**  
 Commande ITGA : IT0419-5432  
 Echantillon ITGA : IT041903-16697  
 Reçu au laboratoire le : 21/03/2019

**Ref. Client :** Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous

Commande	AD1903NM024
Dossier client	AD1903NM024
Echantillon	ZPSO-001-PR01 - Dalle sol - WC/sol
Description ITGA	Revêtement souple noir / Colle polymère jaune / Ragrage gris / Peinture

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
 - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai:  
 (1)- Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)  
 (2)- Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT285)

**Technique Analytique :**  
 - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050): Morphologie, EDX et diffraction électronique  
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Revêtement souple noir	META (1) le 26/03/2019	Amiante non détecté	---	1
▶ Colle polymère jaune + ragrage gris non séparable + peinture non séparable	META (1) le 26/03/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECHBAL - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

**7.3 - EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE**

**Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A**

Aucune évaluation n'a été réalisée

**Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A**

**1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air**

FORT	MOYEN	FAIBLE
<p>1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou</p> <p>2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou</p> <p>3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.</p>	<p>1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou</p> <p>2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).</p>	<p>1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou</p> <p>2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.</p>

**2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations**

FORT	MOYEN	FAIBLE
<p>L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).</p>	<p>L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).</p>	<p>L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.</p>

**GRILLES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX OU PRODUIT DE LA LISTE B**

Aucune évaluation n'a été réalisée

**Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B**

**1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.**

RISQUE FAIBLE DE DEGRADATION OU D'EXTENSION DE DEGRADATION	RISQUE DE DEGRADATION OU D'EXTENSION A TERME DE LA DEGRADATION	RISQUE DE DEGRADATION OU D'EXTENSION RAPIDE DE LA DEGRADATION
<p>L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.</p>	<p>L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.</p>	<p>L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.</p>

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

## 7.4 - CONSEQUENCES REGLEMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

### Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

#### Article R1334-27 :

En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

**Score 1** – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

**Score 2** – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

**Score 3** – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

#### Article R1334-28 :

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

#### Article R1334-29 :

Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

#### Article R.1334-29-3 :

- I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.
- II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage
- III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

**Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B**

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
  - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
  - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
  
2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
  - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
  - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
  - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
  
3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
  - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.  
Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
  - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
  - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
  - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

## 7.5 - RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

### 1. Informations générales

#### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

#### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

### 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du

1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

### 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flochage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : [www.amiante.inrs.fr](http://www.amiante.inrs.fr). De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

#### 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

##### a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

##### b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

##### c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

##### d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

##### e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

## 7.6 - AUTRES DOCUMENTS

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible

**ATTESTATION DE SUPERFICIE PRIVATIVE (LOI CARREZ)**

Objet de la mission :

- Loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996 et au décret n° 97-532 du 23 mai 1997 :  
la présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative d'un lot ou d'une fraction de lot en référence.
- Décret n° 97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété :

*Art 4-1- La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.*

*Art 4-2- Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m<sup>2</sup> ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée en 4-1.*

**A – DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS**

Nature :	Habitation (partie privative d'immeuble) Appartement
Référence cadastrale:	Section B n° 3
Désignation et situation du ou des lots de copropriété :	Lot numéro 264 Appt.; 243 Cave et 525 Parking, Etage 05
Adresse:	430 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny Resd. VALMONT REDON Les PINS 13009 MARSEILLE

**B - DESIGNATION DU CLIENT**

Nom et prénom :	Indivision <span style="background-color: black; color: black;">XXXXXXXXXX</span>
Adresse :	430 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny Resd. VALMONT REDON Les PINS 13009 MARSEILLE <i>Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :</i>
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :	Apporteur
Nom et prénom :	Cabinet d'Avocats JURISBELAIR Rpst par Patrice BIDAUT
Adresse :	22 Boulevard Charles Moretti - La Palmeraie du Canet 13014 MARSEILLE

**C - DESIGNATION DE L'OPERATEUR**

Nom et prénom:	MAQUIN Nicolas
----------------	----------------

**D – SUPERFICIE SELON LOI CARREZ EN M<sup>2</sup>**

**78.92 m<sup>2</sup>**  
(soixante-dix-huit mètres carrés quatre-vingt-douze)

Date de visite et d'établissement de l'état  
Visite effectuée le 19/03/2019  
Fait à MARSEILLE, le 19/03/2019  
Nom et prénom : MAQUIN Nicolas

Cachet de l'entreprise et signature de l'opérateur de diagnostics :



**Annexe : Croquis/tableau des superficies**

*Le relevé a été réalisé conformément à votre ordre de mission n° AD1903nm024 en date du 19/03/2019  
Les surfaces qui ont servi au calcul de la superficie ont fait l'objet d'un relevé régulier. La superficie privative est certifiée conforme à la définition du Décret sus visé, établie sous réserve de communication et de vérification du règlement de copropriété relatif à la description et la répartition du ou des lots ainsi qu'aux éventuelles modifications apportées par le cédant.*



**TABLEAUX DES SUPERFICIES**

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface annexe	Motif de non prise en compte
HALL-SEJOUR	29.31	-	
CUISINE	8.48	-	
COULOIR	6.40	-	
WC	1.06	-	
SDB	2.85	-	
CHAMBRE1	9.27	-	
CHAMBRE2	12.27	-	
CHAMBRE3	9.28	-	
BALCON	-	9.16	Pièce dont la fonction l'exclue de la surface de la Loi CARREZ
CAVE	-	6.83	
<b>TOTAUX</b>	<b>78.92 m<sup>2</sup></b>	<b>15.99 m<sup>2</sup></b>	

**CROQUIS**


**Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)**

N° : AD1903nm024  
 Valable jusqu'au : 18/03/2029  
 Type de bâtiment : Habitation  
 (parties privatives d'immeuble collectif)  
 Année de construction : ... 1948 - 1974  
 Surface habitable : 78.92 m<sup>2</sup>  
 Adresse : 430 Avenue du Maréchal  
 de Lattre de Tassigny  
 Resd. VALMONT REDON Les PINS  
 13009 MARSEILLE  
 Etage 05 Lot : 264 Apt.; 243 Cave et 525 Parking

Date (visite) : 19/03/2019  
 Diagnostiqueur : MAQUIN Nicolas  
 Certification : I.Cert n°CPDI4552 obtenue le 09/04/2018  
 Signature :



**Propriétaire :**  
 Nom : Indivision [REDACTED]  
 Adresse : 430 Avenue du Maréchal  
 de Lattre de Tassigny  
 Resd. VALMONT REDON Les PINS  
 13009 MARSEILLE

**Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :**  
 Nom :  
 Adresse :

**Consommations annuelles par énergie**

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2015

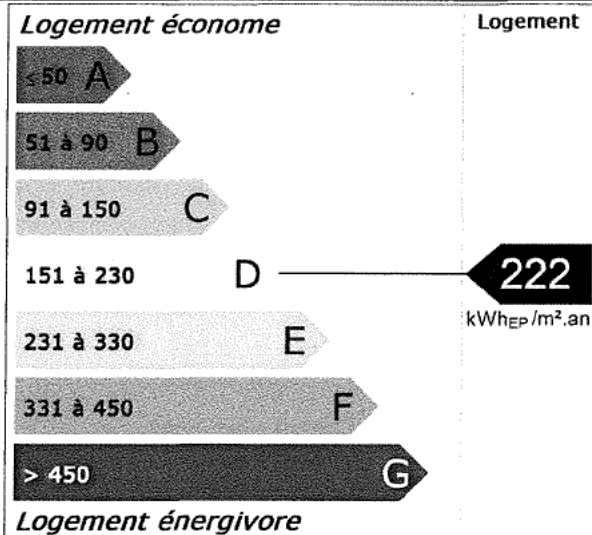
	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub>	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EP</sub>	
Chauffage	Gaz Naturel : 15 358 kWh <sub>EF</sub>	15 358 kWh <sub>EP</sub>	898 €
Eau chaude sanitaire	Gaz Naturel : 2 199 kWh <sub>EF</sub>	2 199 kWh <sub>EP</sub>	129 €
Refroidissement	-	-	-
<b>CONSUMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS</b>	Gaz Naturel : 17 558 kWh <sub>EF</sub>	17 558 kWh <sub>EP</sub>	1 261 € (dont abonnement: 234 €)

**Consommations énergétiques**

(En énergie primaire)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

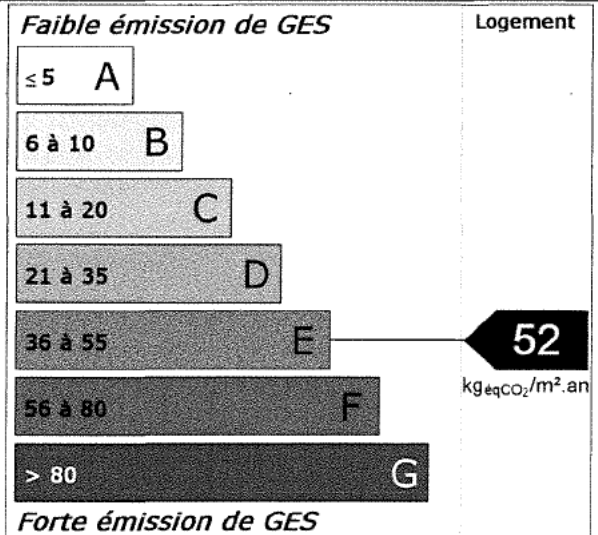
Consommation conventionnelle : 222 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an  
 sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement

**Émissions de gaz à effet de serre**

(GES)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 52 kg<sub>éqCO<sub>2</sub></sub>/m<sup>2</sup>.an



## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
<b>Murs :</b> Mur double avec lame d'air d'épaisseur 30 cm non isolé donnant sur l'extérieur Béton banché d'épaisseur 20 cm ou moins non isolé donnant sur un local chauffé Béton banché d'épaisseur 20 cm ou moins non isolé donnant sur des circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur <b>Toiture :</b> Dalle béton donnant sur l'extérieur	<b>Système de chauffage :</b> Chaudière individuelle Gaz Naturel installée après 2000  <b>Emetteurs:</b> Radiateurs aluminium	<b>Système de production d'ECS :</b> Combiné au système: Chaudière individuelle Gaz Naturel installée après 2000
<b>Menuiseries :</b> Porte(s) bois opaque pleine Fenêtres battantes métal sans rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 6 mm et persiennes avec ajours fixes Portes-fenêtres battantes avec soubassement métal sans rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 6 mm et persiennes avec ajours fixes Portes-fenêtres coulissantes métal sans rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 6 mm et persiennes avec ajours fixes	<b>Système de refroidissement :</b> Néant	<b>Système de ventilation :</b> Naturelle par conduit
<b>Plancher bas :</b> Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> Néant	
<b>Énergies renouvelables</b>		Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant		

**Pourquoi un diagnostic**

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**Consommation conventionnelle**

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

**Conditions standard**

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

**Constitution des étiquettes**

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

**Énergie finale et énergie primaire**

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

**Usages recensés**

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

**Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie**

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

**Énergies renouvelables**

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

### Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

#### Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

#### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

#### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

#### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

#### Autres usages

##### Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

##### Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

##### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

### Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Économies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Installation de robinets thermostatiques	<b>206</b>	<b>€€</b>	*	◆◆◆	<b>30%</b>
Recommandation : Envisager avec un professionnel la mise en place de robinets thermostatiques sur les radiateurs. Détail : L'installation de robinets thermostatiques permet de réguler la température pièce par pièce en fonction de la température environnante.					
Installation d'un programmeur	<b>198</b>	<b>€€€</b>	**	◆◆	<b>30%</b>
Recommandation : Envisager la mise en place d'une horloge de programmation pour le système de chauffage. Détail : On choisira de préférence un programmeur simple d'emploi. Il existe des thermostats à commande radio pour éviter les câbles de liaison et certains ont une commande téléphonique intégrée pour un pilotage à distance.					

\* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
*: moins de 100 € TTC/an	€: moins de 200 € TTC	◆◆◆◆: moins de 5 ans
** : de 100 à 200 € TTC/an	€€: de 200 à 1000 € TTC	◆◆◆: de 5 à 10 ans
***: de 200 à 300 € TTC/an	€€€: de 1000 à 5000 € TTC	◆◆: de 10 à 15 ans
****: plus de 300 € TTC/an	€€€€: plus de 5000 € TTC	◆: plus de 15 ans

### Commentaires

Néant

**Références réglementaires et logiciel utilisés :** Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 17 octobre 2012, arrêté du 1er décembre 2015, 22 mars 2017, arrêtés du 8 février 2012, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) ou [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

*Nota :* Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Parc Edonia - Bâtiment G Rue de la Terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) programme n°4-4-11)**  
Nom de l'opérateur : **MAQUIN Nicolas**, numéro de certification : **CPDI4552** obtenue le 09/04/2018

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4

Référence du DPE : AD1903nm024

## Diagnostic de performance énergétique Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Données d'entrée	Valeurs renseignées
Généralité	Département	13 Bouches du Rhône
	Altitude	79 m
	Type de bâtiment	Appartement
	Année de construction	1948 - 1974
	Surface habitable du lot	78.92 m <sup>2</sup>
	Nombre de niveau	1
	Hauteur moyenne sous plafond	2.50 m
	Nombre de logement du bâtiment	1
Caractéristiques des murs		Mur double avec lame d'air d'épaisseur 30 cm non isolé donnant sur l'extérieur Surface : 22 m <sup>2</sup> , Donnant sur : l'extérieur, U : 1.65 W/m <sup>2</sup> C, b : 1 Béton banché d'épaisseur 20 cm ou moins non isolé donnant sur un local chauffé Surface : 50 m <sup>2</sup> , Donnant sur : un local chauffé, U : 2 W/m <sup>2</sup> C, b : 0 Béton banché d'épaisseur 20 cm ou moins non isolé donnant sur des circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur Surface : 13 m <sup>2</sup> , Donnant sur : des circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur, U : 2 W/m <sup>2</sup> C, b : 0
	Caractéristiques des planchers	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé Surface : 79 m <sup>2</sup> , Donnant sur : un local chauffé, U : 2 W/m <sup>2</sup> C, b : 0
	Caractéristiques des plafonds	Dalle béton donnant sur l'extérieur Surface : 79 m <sup>2</sup> , Donnant sur : l'extérieur, U : 2 W/m <sup>2</sup> C, b : 1
Enveloppe	Caractéristiques des baies	Fenêtres battantes métal sans rupture de ponts thermiques, orientées Est, double vitrage avec lame d'air 6 mm et persiennes avec ajours fixes Surface : 2.1 m <sup>2</sup> , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Baie masquée au Sud (obstacle < 30°), Ujn : 4.1 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 4.8 W/m <sup>2</sup> C, b : 1 Fenêtres battantes métal sans rupture de ponts thermiques, orientées Ouest, double vitrage avec lame d'air 6 mm et persiennes avec ajours fixes Surface : 4.2 m <sup>2</sup> , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 4.1 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 4.8 W/m <sup>2</sup> C, b : 1, Masque lointain (0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°, 60 - 90°)
		Portes-fenêtres battantes avec soubassement métal sans rupture de ponts thermiques, orientées Ouest, double vitrage avec lame d'air 6 mm et persiennes avec ajours fixes Surface : 2.1 m <sup>2</sup> , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Baie en fond de balcon (< 2 m), Ujn : 4 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 4.7 W/m <sup>2</sup> C, b : 1, Masque lointain (0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°, 60 - 90°) Portes-fenêtres coulissantes métal sans rupture de ponts thermiques, orientées Ouest, double vitrage avec lame d'air 6 mm et persiennes avec ajours fixes Surface : 4.41 m <sup>2</sup> , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Baie en fond de balcon (< 2 m), Ujn : 3.7 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 4.3 W/m <sup>2</sup> C, b : 1, Masque lointain (0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°, 60 - 90°)
	Caractéristiques des portes	Porte(s) bois opaque pleine Surface : 1.9 m <sup>2</sup> , U : 3.5 W/m <sup>2</sup> C, b : 0
	Caractéristiques des ponts thermiques	Définition des ponts thermiques Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0.38, Linéaire : 6.2 m, Liaison Mur / Fenêtres Ouest : Psi : 0.38, Linéaire : 12.4 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Ouest : Psi : 0.38, Linéaire : 5.2 m, Liaison Mur / Portes-fenêtres Ouest : Psi : 0.38, Linéaire : 6.3 m, Liaison Mur / Plafond : Psi : 0.4, Linéaire : 14 m, Liaison Mur / Plancher : Psi : 0.43, Linéaire : 14 m
Système	Caractéristiques de la ventilation	Naturelle par conduit Qvareq : 2.1, Smea : 4, Q4pa/m <sup>2</sup> : 335.7, Q4pa : 335.7, Hvent : 57.6, Hperm : 5.8
	Caractéristiques du chauffage	Chaudière individuelle Gaz Naturel installée après 2000 Emetteurs: Radiateurs aluminium Re : 0.95, Rr : 0.9, Rd : 0.91, Pn : 24, Fch : 0
	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Combiné au système: Chaudière individuelle Gaz Naturel installée après 2000 Beccs : 1397, Rd : 0.92, Rg : 0.69, Pn : 24, lecs : 1.57, Fecs : 0
	Caractéristiques de la climatisation	Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

S.A.R.L. ALTER DIAGNOSTICS au Capital de 5 000 Euros

Rapport n° AD1903nm024

Siret 509 529 012 00031 - Code APE 7112 B - Titulaire d'une assurance RCP - MMA 114.231.812

Du 19/03/2019

ège : 255 Av du PRADO Entrée C - 13008 Marseille Tél : 06 65 49 25 63 E-mail : alterdiagnostics@gmail.com

PAGES 5/6

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal <b>autre que d'habitation</b>
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X				X		X

Pour plus d'informations :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) rubrique performance énergétique

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

## RAPPORT DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017, à établir un état de l'installation électrique. Il concerne les locaux d'habitation comportant une installation intérieure d'électricité réalisée depuis plus de quinze ans. Il est réalisé à l'aide de la norme NF C 16-600 en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes **dans le cas de la vente d'un bien à usage d'habitation.**

(Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation).

En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

### A. - DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Département	Bouches-du-Rhône
Commune	13009 MARSEILLE
Adresse	430 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny Resd. VALMONT REDON Les PINS
Référence cadastrale	Section cadastrale B, Parcelle numéro 3,
Désignation et situation du ou des lots de copropriété	Etage 05 Lot numéro 264 Appt.; 243 Cave et 525 Parking,
Type d'immeuble	Appartement
Année de construction	Entre 1949 et 1997
Année de l'installation	Entre 1949 et 1997
Distributeur d'électricité	Néant.
Parties du bien non visitées	Néant

### B. - IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom	Cabinet d'Avocats JURISBELAIR Rpst par Patrice BIDAUT
Adresse	22 Boulevard Charles Moretti - La Palmeraie du Canet 13014 MARSEILLE
Téléphone et adresse internet	04 91 92 10 22 et contact@jurisbelair.com; p.bidaut@jurisbelair.com
Qualité du donneur d'ordre (déclaratif)	Apporteur

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom	Indivision [REDACTED]
Adresse	430 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny Resd. VALMONT REDON Les PINS 13009 MARSEILLE

### C. - IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom	MAQUIN Nicolas
Raison sociale et nom de l'entreprise	ALTER DIAGNOSTICS
Adresse	255 Av du PRADO Entrée C 13008 MARSEILLE
Numéro SIRET	509 529 012 00031
Désignation de la compagnie d'assurance	MMA
Numéro de police et date de validité	114 231 812 / 31/12/2019

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert le 31/12/2018 jusqu'au 30/12/2023. (Certification de compétence CPDI4552)



## D. – LIMITES DU DOMAINE D'APPLICAION DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure, ni les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de central e d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension  $\leq 50$  V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

## E. – SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ

### E.1. Anomalies et/ou constatations diverses relevées


- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie et ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie, mais fait l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).  
L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).  
L'installation fait également l'objet de constatations diverses.

### E.2. Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

- 1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- 2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- 3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
- 4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- 5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 7. Des matériels électriques présentant des risques de contacts directs.
- 8.1 Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- 8.2 Des conducteurs non protégés mécaniquement.
- 9. Des appareils d'utilisation situés dans les parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes.
- 10. La piscine privée ou le bassin de fontaine.

### E.3. Les constatations diverses concernent :

- Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic.
- Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.
- Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement.

F. - ANOMALIES IDENTIFIEES				
N° ARTICLE (1)	LIBELLE DES ANOMALIES ET LOCALISATION* DES ANOMALIES	N° ARTICLE (2)	LIBELLE DES MESURES COMPENSATOIRES (3) CORRECTEMENT MISES EN ŒUVRE	PHOTOS
B3.3.6 a3	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. <b>Remarques :</b> Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; <b>Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés</b>			
B4.3 c	Plusieurs circuits disposent d'un conducteur neutre commun dont les conducteurs ne sont pas correctement protégés contre les surintensités. <b>Remarques :</b> Présence de conducteur(s) neutre(s) commun(s) à plusieurs circuits avec des conducteurs de phase non regroupés sous la même protection contre les surintensités ; <b>Faire intervenir un électricien qualifié afin de regrouper les conducteurs de phase sous une même protection ou de supprimer le(s) conducteur(s) neutre(s) commun(s) (CUISINE)</b>			

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

(\*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1. – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
ARTICLE (1)	LIBELLE DES INFORMATIONS
B11 a3	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.
B11 b1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B11 c1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

## G.2. – CONSTATATIONS DIVERSES

Il est conseillé de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.

Certains points de contrôles n'ont pu être effectués. De ce fait la responsabilité du propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée

### Constatation type E1. – Installations, partie d'installation ou spécificités non couvertes

E1 d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

- L'installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques

- Le ou les dispositifs différentiels : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité)

- Les parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées

**Constatation type E2. – Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés**

N° ARTICLE (1)	LIBELLE DES POINTS DE CONTROLE N'AYANT PU ETRE VERIFIES SELON NORME FD C 16-600 – ANNEXE C	MOTIFS
B1.3 c	B1 - Appareil général de commande et de protection Article : Assure la coupure de l'ensemble de l'installation	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B2.3.1 c	B2 - Dispositifs de protection différentielle (DDR) Article : Protection de l'ensemble de l'installation	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B2.3.1 h	B2 - Dispositifs de protection différentielle (DDR) Article : Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité)	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B2.3.1 i	B2 - Dispositifs de protection différentielle (DDR) Article : Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B3.3.1 b	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Élément constituant la prise de terre approprié	Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); <b>Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.</b>
B3.3.1 c	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Prises de terre multiples interconnectées même bâtiment.	Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); <b>Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.</b>
B3.3.2 a	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Présence d'un conducteur de terre	Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); <b>Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.</b>
B3.3.2 b	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Section du conducteur de terre satisfaisante	Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); <b>Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.</b>
B3.3.3 a	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale	Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); <b>Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.</b>
B3.3.4 a	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Connexions assurées entre les élts conducteurs et/ou canalisations métalliques et la LEP <= 2 ohms	Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); <b>Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.</b>
B3.3.4 b	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); <b>Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.</b>
B3.3.5 c	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Eléments constituant le conducteur principal de protection appropriés	Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); <b>Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.</b>
B3.3.5 d	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Continuité satisfaisante du conducteur principal de protection	Contrôle impossible: prise de terre non visible (cette dernière est située dans les parties communes); <b>Vérifier auprès de la copropriété l'existence d'une prise de terre.</b>
B4.3 a2	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase.	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B5.3 b	B5 - Liaison équipotentielle supplémentaire (LES) dans chaque local contenant une baignoire ou une douche Article : Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) n'est pas visible ou partiellement visible ; <b>Faire intervenir un électricien qualifié afin de vérifier la LES et la compléter si besoin</b>
B5.3 d	B5 - Liaison équipotentielle supplémentaire (LES) dans chaque local contenant une baignoire ou une douche Article : Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et masses	La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) n'est pas visible ou partiellement visible ; <b>Faire intervenir un électricien qualifié afin de vérifier la LES et la compléter si besoin</b>

(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée.

**Constatation type E3. - Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement**

E3 c) L'installation électrique, placée en amont du disjoncteur de branchement et dans la partie privative, présente des parties actives sous tension accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution

E3 d) L'installation électrique, placée en amont du disjoncteur de branchement et dans la partie privative, présente un (ou des) conducteur(s) non protégé(s) par des conduits ou goulottes.

H. – IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

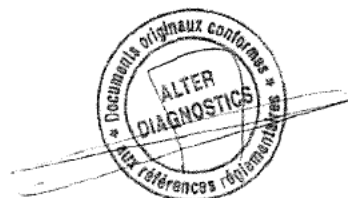
Néant

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : 19/03/2019

Etat rédigé à MARSEILLE, le 19/03/2019

Par : MAQUIN Nicolas



I. - OBJECTIF DES DISPOSITIONS ET DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES	
Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
B.2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.3	Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.4	Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
B.5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
B.10	Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou spécification technique utilisée.

J. - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Correspondance avec le groupe d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.11	Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique ) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution. Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution. Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou spécification technique utilisée.

## RAPPORT DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ

La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 6 avril 2007 modifié, 18 novembre 2013 et 12 février 2014 afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005.

En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Cet état de l'installation intérieure de gaz a une durée de validité de 3 ans

### A - DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

Localisation du ou des bâtiments :

Code postal et Commune	13009 MARSEILLE
Adresse	430 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny Resd. VALMONT REDON Les PINS
Référence cadastrale	Section cadastrale B, Parcelle numéro 3,
Désignation et situation du ou des lots de copropriété	Etage 05 Lot numéro 264 Appt.; 243 Cave et 525 Parking,
Type de bâtiment	Habitation (partie privative d'immeuble)
Nature du gaz distribué	Gaz naturel
Distributeur de gaz	Néant.
Installation alimentée en gaz	NON

### B - DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz :

Nom et prénom	Indivision
Adresse	430 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny Resd. VALMONT REDON Les PINS 13009 MARSEILLE

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)	Apporteur
Nom et prénom	Cabinet d'Avocats JURISBELAIR Rpst par Patrice BIDAUT
Adresse	22 Boulevard Charles Moretti - La Palmeraie du Canet 13014 MARSEILLE
	<u>Titulaire du contrat de fourniture de gaz :</u>
Nom et prénom	Néant.
Références	Numéro de point de livraison gaz : NV, Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres : NV, Numéro de compteur : 0313A110650543

### C. - DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :	MAQUIN Nicolas
Raison sociale et nom de l'entreprise :	ALTER DIAGNOSTICS
Adresse :	255 Av du PRADO Entrée C 13008 MARSEILLE
Numéro SIRET :	509 529 012 00031
Désignation de la compagnie d'assurance :	MMA
Numéro de police et date de validité :	114 231 812 / 31/12/2019
Certification de compétence :	CPDI4552
Délivrée par :	I.Cert, le 22/11/2017
Norme méthodologique employée :	NF P 45-500 Janvier 2013

## D - IDENTIFICATION DES APPAREILS


Liste des installations intérieures gaz (Genre <sup>(1)</sup> , marque, modèle)	Type <sup>(2)</sup>	Puissance en kW	Localisation	Observations : (anomalie, taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Table de cuisson ARTHUR MARTIN Modèle: SERENIS	Non raccordé	4_FEUX	CUISINE	-
Chaudière e.l.m. leblanc Modèle: mégalis 400 ngl24-5H	Raccordé	24 kW	CUISINE	

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur, ....

(2) Non raccordé — Raccordé — Étanche.

Note : Nous vous rappelons l'obligation d'entretien des appareils et de contrôle de la vacuité des conduits de fumées.

## E - ANOMALIES IDENTIFIEES

Points de contrôle <sup>(3)</sup> (selon la norme)	Anomalies observées (A1 <sup>(4)</sup> , A2 <sup>(5)</sup> , DGI <sup>(6)</sup> )	Libellé des anomalies et recommandations	Photos
C.14 - 19.8 Ventilation du local - Aménée d'air	A2	Le dispositif de l'amenée d'air du local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation est obturable. (Chaudière e.l.m. leblanc mégalis 400 ngl24-5H)  <b>Remarques :</b> (CUISINE) Présence d'un grille d'amenée d'air obturable ; Remplacer la grille d'amenée d'air obturable par une grille d'amenée d'air non obturable (CUISINE) <b>Risque(s) constaté(s) :</b> Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion	
C.14 - 19.8 Ventilation du local - Aménée d'air	A2	Le dispositif de l'amenée d'air du local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation est obturable. (Table de cuisson ARTHUR MARTIN SERENIS)  <b>Remarques :</b> (CUISINE) Présence d'un grille d'amenée d'air obturable ; Remplacer la grille d'amenée d'air obturable par une grille d'amenée d'air non obturable (CUISINE) <b>Risque(s) constaté(s) :</b> Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion	

(3) Point de contrôle selon la norme utilisée.

(4) A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation

(5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

(6) DGI : (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.

(7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

Note : Nous vous rappelons que la responsabilité de l'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation

F – IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE CONTROLES ET MOTIF :		
Localisation	Installations intérieures gaz	Motif
Néant		

<b>G - CONSTATATIONS DIVERSES</b>
-----------------------------------

Commentaires : Afin des lever la/les anomalie(s) constatée(s), nous vous conseillons de faire appel à un plombier qualifié.

Documents remis : Néant

Faire vérifier le conduit de fumée par une entreprise qualifiée de fumisterie  
 Le contrôle apparent de l'étanchéité par lecture de débit n'a pas été réalisé mais un essai d'étanchéité partiel a été effectué à l'aide d'un produit moussant sur les raccords visibles.  
 Certains points de contrôles n'ont pu être contrôlés. De ce fait la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée.

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable

- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.
- L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.
- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.

Tant que la (ou les) anomalies de type DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.



## H - ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI

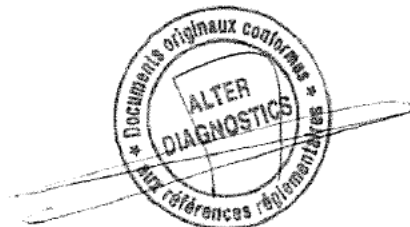
- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz  
ou  
 Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation  
 Transmission au Distributeur de gaz des informations suivantes :
- référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
  - codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).
- Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

## I - Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c

- Transmission au Distributeur de gaz de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie. ;

Date de visite et d'établissement de l'état  
Visite effectuée le 19/03/2019  
Fait à MARSEILLE, le 19/03/2019  
Nom et prénom : MAQUIN Nicolas

Cachet de l'entreprise et  
signature de l'opérateur de diagnostics :



## ANNEXE - REGLES ELEMENTAIRES DE SECURITE ET D'USAGE A RESPECTER

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures.

Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

### Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré,
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

### Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- une fois à l'extérieur, prévenir les secours



## RAPPORT DE L'ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES DANS LE BATIMENT

## A. - DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

Localisation et désignation du (ou des) bâtiment(s) :

Département : Bouches-du-Rhône  
 Adresse : 430 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny Resd. VALMONT REDON  
 Les PINS  
 Commune : 13009 MARSEILLE  
 Référence cadastrale : Section cadastrale B, Parcelle numéro 3,  
 Désignation  
 et situation du ou des lots de copropriété : Etage 05 Lot numéro 264 Appt.; 243 Cave et 525 Parking,  
 Nature : Habitation (partie privative d'immeuble) Appartement  
 Nombre de niveaux : Toutes parties privatives du logement et dépendances accessibles sans  
 destruction, ni démontage ou déplacement d'objet lourds.

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

Documents fournis : Néant.

- Présence de traitements antérieurs contre les termites  
 Présence de termites dans le bâtiment  
 Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006

Indication de la situation du lieu du constat en regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH précisant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme :

*Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral.*

## B. - DESIGNATION DU CLIENT

Désignation du client :

Nom et prénom : Indivision [REDACTED]  
 Adresse : 430 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny Resd. VALMONT REDON Les PINS 13009 MARSEILLE  
 Qualité du client (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Apporteur  
 Nom et prénom : Cabinet d'Avocats JURISBELAIR Rpst par Patrice BIDAUT  
 Adresse : 22 Boulevard Charles Moretti - La Palmeraie du Canet 13014 MARSEILLE

Nom et qualité accompagnateur lors de la visite : Synergie Huissiers 13 Me Michel DUCOS

## C. - DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : MAQUIN Nicolas  
 Nom et raison sociale de l'entreprise : ALTER DIAGNOSTICS  
 Adresse de l'entreprise : 255 Av du PRADO Entrée C 13008 MARSEILLE  
 Numéro SIRET : 509 529 012  
 Désignation de la compagnie d'assurance : MMA  
 Numéro de police et date de validité : 114 231 812 / 31/12/2019  
 Certification de compétence : CPDI4552  
 Délivrée par : I.Cert, le 02/10/2017

Norme méthodologique employée : NF P 03-201 – Février 2016

**D. - IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :**

BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES (1)	OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS EXAMINES (2)	RESULTATS DU DIAGNOSTIC D'INFESTATION *(3)
HALL-SEJOUR	Sol - Béton et Bois parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Plâtre et Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets (V1) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
CUISINE	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Plâtre et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets (V1) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Conduits de fluides - Métal et pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
COULOIR	Sol - Béton et Bois parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Plâtre et Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
WC	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Plâtre et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Conduits de fluides - Métal et pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
SDB	Sol - béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Conduits de fluides - Métal et pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
CHAMBRE1	Sol - Béton et Bois parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Plâtre et Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets (V1) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
CHAMBRE2	Sol - béton et Bois parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - plâtre et Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets (V1) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
CHAMBRE3	Sol - béton et Bois parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - plâtre et Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets (V1) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites



### D. - IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES (1)	OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS EXAMINES (2)	RESULTATS DU DIAGNOSTIC D'INFESTATION *(3)
BALCON	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Béton et Enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde corps (G1) - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Conduits de fluides - Métal et pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
CAVE	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Conduits de fluides - Métal et pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
PARKING	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

\* Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

### E. – IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION :

Néant

### F. - IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION\*\* :

LOCALISATION	LISTE DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES	MOTIF
Néant	-	

\*\*notre société s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter l'inspection aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant une investigation des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

### G. - MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES :

- examen visuel avec lampe et loupe des parties visibles et accessibles,
- sondage manuel des boiseries à l'aide d'un poinçon et d'un emporte pièce en cas de constatation de dégradations
- une échelle en cas de nécessité
- à l'extérieur un ciseau à bois ou une hachette sont utilisées pour sonder le bois mort.

### H. - CONSTATATIONS DIVERSES\*\*\* :

Logement meublé le jour de la visite.

Cave : stockage de mobilier et d'encombrants en bois que nous vous conseillons de faire enlever par un professionnel qualifié.

Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

\*\*\*Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise.

**MENTIONS ET NOTES:**

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur les termites souterrain et termites de bois sec ; et est effectuée pour le ou les bâtiments accessibles et aux abords immédiat du ou des bâtiments (dans la totalité ou partiellement en fonction de la nature des obstacles techniques) sur une zone de 10 mètres de distance dans la limite de la propriété par rapport à l'emprise du ou des bâtiments.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) : Néant..

**Note 1** Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

**Note 2** Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

**Nota 3** Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

*I.Cert Parc Edonia - Bâtiment G Rue de la Terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) programme n°4-4-11)*

Visite effectuée le 19/03/2019.

Heure d'arrivée : 09 h 00

Temps passé sur site : 02 h 00

Fait à MARSEILLE, le 19/03/2019

Par : MAQUIN Nicolas





## ANNEXE – CROQUIS





## ANNEXE - INFORMATION ET RAPPELS REGLEMENTAIRES

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites (Isopteres)

### Généralités

En France métropolitaine et dans les DROM, les zones contaminées ou susceptibles de l'être font l'objet de mesures réglementaires (arrêtés préfectoraux et/ou municipaux).

Au sein des zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être et délimitées par les préfets, le rapport d'état relatif à la présence de termites est obligatoire, en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, pour rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché constitué par la présence de termites, en application de la loi n°99-471 du 8 juin 1999 modifiée par l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005.

Les textes législatifs (L 133-6, L 271-4 à 6, R 133-7 relatifs au diagnostic technique immobilier et modifiant le code de la construction et de l'habitation (CCH) et le code de la santé publique) prévoient l'établissement d'un état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Article L 133-5 du CCH : lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

Article L 112-17 du CCH : les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat.

Il existe une carte précisant les départements soumis à arrêtés préfectoraux disponible sur le site : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr).

### Catégories de termites présents en France métropolitaine

#### Termites souterrains

A ce jour, en France métropolitaine, cinq espèces de termites souterrains sont identifiées (voir le fascicule de documentation FD X 40- 501) elles appartiennent toutes au genre *Reticulitermes*.

- *Reticulitermes flavipes* ;
- *Reticulitermes lucifugus* ;
- *Reticulitermes banyulensis* ;
- *Reticulitermes grassei* ;
- *Reticulitermes urbis*.

L'infestation d'un bâtiment débute le plus souvent à partir de ses assises, caves, sous-sols, sols, vides sanitaires, mitoyennetés, et d'une manière générale de tout contact avec la terre.

Lors de la réalisation d'un état relatif à la présence de termites, une attention toute particulière est portée à l'examen de ces zones.

Les termites progressent du sol vers les niveaux supérieurs. Il est rare que la charpente d'un immeuble isolé soit attaquée par des termites s'il n'y a pas d'infestation ailleurs dans le bâtiment en particulier dans les niveaux inférieurs.

#### Termites dits de bois sec

Le genre *Kaloterme*s - espèce *Kaloterme*s *flavicolis* -est présent dans le sud de la France métropolitaine principalement sur le pourtour méditerranéen.

Cette espèce est fréquente dans les jardins sur les arbres fruitiers, dans les espaces verts et dans les vignes, elle ne provoque qu'exceptionnellement des dégâts dans les lieux habités. Si c'est le cas, les dégradations sont très localisées.

Le genre *Cryptoterme*s est présent sur le territoire métropolitain où il est signalé de façon très ponctuelle.



## OBJET DE LA MISSION :

Amiante avant-vente       DPE       Electricité       Termites  
 ERP       Métrage selon Loi Carrez       Gaz

## DONNEUR D'ORDRE (SUR DECLARATION DE L'INTERESSE)

Type : Apporteur

Nom / Société : Cabinet d'Avocats JURISBELAIR Rpst par Patrice BIDAUT  
 Adresse : 22 Boulevard Charles Moretti - La Palmeraie du Canet 13014 MARSEILLE  
 Téléphone : 04 91 92 10 22 Mail : contact@jurisbelair.com; p.bidaut@jurisbelair.com

## DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

Nom / Société : Indivision [REDACTED]  
 Adresse : 430 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny Resd. VALMONT REDON Les PINS 13009 MARSEILLE

## LOCATAIRE

Nom / Société : Néant.

## MISSION

Désignation du ou des bâtiments :

Adresse : 430 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny Resd. VALMONT REDON Les PINS 13009 MARSEILLE  
 Etage : 05 Section cadastrale : Section cadastrale B, Parcelle numéro 3, Numéro de lot(s) : 264 Appt.; 243 Cave et 525 Parking  
 Nature du bien : Habitation (partie privative d'immeuble) / Catégorie du bien : (IGH/ERP) Autres / Type de bien : Appartement  
 Date du permis de construire : Entre 1949 et 1997

Périmètre de repérage : Toutes parties privatives du logement et dépendances accessibles sans destruction, ni démontage ou déplacement d'objet lourds.

Détail de la mission :

Accompagnateur : Synergie Huissiers 13 Me Michel DUCOS Date de la visite 19/03/2019 à 09 h 00 Documents remis et historique termites : néant.

## ADMINISTRATIF ET DOSSIER N° AD1903nm024 Vente

Facturation et Destinataire(s) des rapports : Donneur d'ordre  
 Destinataire(s) e-mail : contact@jurisbelair.com; p.bidaut@jurisbelair.com; secretariat@ciotat@synergiehuissiers13.fr; m.ducos@synergiehuissiers13.fr

## PRIX TTC EN EUROS

La mission sera réalisée moyennant la somme de 395,00 €  
 majorée des coûts variables de la mission (analyses, etc.) 80,00 €

## MODALITES DE PAIEMENT

-Le donneur d'ordre s'engage à régler à la société ALTER DIAGNOSTICS, le montant total des honoraires et les coûts variables de la mission, au plus tard à la réception de la facture correspondant à la mission.  
 -Pour le paiement de la mission, vous pouvez choisir de payer : par chèque, à l'ordre de « ALTER DIAGNOSTICS » et doit être envoyé à l'adresse du siège ; par espèces ou par virement bancaire (demandez à votre banque de libeller le transfert avec votre nom suivi du numéro de facture).

## INFORMATION RELATIVE A TOUT DIAGNOSTIC

-Il est de l'obligation du donneur d'ordre de fournir tous documents (diagnostics, factures, travaux, etc.) ; et informations dont il aurait connaissance (exemple : un plancher ou un plafond menaçant de s'effondrer, matériaux amiantés,...);  
 -Le donneur d'ordre doit fournir un accès sécurisé à toutes les locaux / pièces (y compris les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour accéder à certains composants ou parties de composants à inspecter type échelle, échafaudage, nacelle, etc.) pour lesquels ALTER DIAGNOSTICS a été mandaté ; Il est rappelé que l'inspection des ascenseurs, monte-charge, chaufferie, locaux électrique MT et HT nécessitent l'autorisation préalable et la présence d'un technicien de maintenance spécialisé ; Ces personnes doivent être contactées et présentes sur site lors du diagnostic. Dans le cas où elles ne seraient pas présentes, et qu'une visite supplémentaire soit nécessaire, celle-ci sera facturée conformément à notre grille tarifaire ;  
 -Seules les locaux et parties accessibles (plinthes, cloisons et murs...) le jour de la visite seront contrôlées, c'est pourquoi le donneur d'ordre devra déplacer le mobilier lourd afin d'en permettre l'accès ; L'opérateur de diagnostic n'a pas l'autorisation réglementaire pour déposer des éléments nécessitant l'utilisation d'outils. Il est de la responsabilité du donneur d'ordre d'effectuer cette dépose préalablement (Trappes des baignoires / éviers, ...);  
 -Le donneur d'ordre devra désigner un représentant s'il ne peut être présent lui-même lors du repérage.

Paraphe du donneur d'ordre ou du propriétaire : Cabinet d'Avocats JURISBELAIR Rpst par Patrice BIDAUT ou Indivision [REDACTED]

**SPECIFICITE AU DIAGNOSTIC AMIANTE NORME SELON NORME NF X 46-020 AOUT 2017**

Il est rappelé que la signature de l'ODM par le donneur d'ordre est un accord tacite autorisant tous les prélèvements nécessaires au diagnostiqueur. Toutefois, si le propriétaire est présent lors de la visite, il pourra refuser qu'un prélèvement soit effectué; une mention sera alors inscrite dans le rapport.

**SPECIFICITE AU MESURAGE SELON LA LOI CARREZ / BOUTIN**

-Il est de l'obligation du donneur d'ordre de fournir le titre de propriété des lots mesurés et le règlement de copropriété dans lequel est situé le bien.  
-Dans le cas où ces documents ne seraient pas fournis, ALTER DIAGNOSTICS devra être prévenu au moment de la signature de l'ODM et pourra effectuer une demande de copie du règlement de copropriété auprès du syndic, les frais supplémentaires éventuels restant à la charge du donneur d'ordre.

**SPECIFICITE AU DIAGNOSTIC PERFORMANCE ENERGETIQUE CONFORMEMENT A L'ARRETE DU 8 FEVRIER 2012**

-Dans le cas d'un système collectif de chauffage il est de l'obligation du donneur d'ordre de fournir les relevés d'informations (type de chaudière, son combustible/énergie, année d'installation, consommation des trois dernières années exprimées en kWh, répartitions des charges en tantièmes de chauffage de l'immeuble et du lot...)  
-Dans le cas où ces documents et informations ne seraient pas fournis, ALTER DIAGNOSTICS devra être prévenu au moment de la signature de l'ODM et devra effectuer une demande auprès du syndicat de copropriété ; les frais supplémentaires éventuels restant à la charge du donneur d'ordre.

**SPECIFICITE AU DIAGNOSTIC DE TERMITES SELON NORME NF P03-201 FEVRIER 2016**

-Code de la construction article L.133-6, en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application de l'article L. 133-5, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6, r133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrains et termites dits de bois sec et est effectuée dans le(s) bâtiment(s) et constructions annexes, le cas échéant aux abords du bâtiment (10 mètres de distance par rapport à l'emprise du bâtiment, dans la limite des parties privatives.

-Modalités d'investigation (examen visuel, sondage manuel des boiseries à l'aide d'un poinçon, utilisation d'une échelle en cas de nécessité. À l'extérieur un ciseau à bois ou une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

**SPECIFICITE AU DIAGNOSTIC DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE SELON NORME NFC 16-600 JUILLET 2017****DOMAINE D'APPLICATION**

Le domaine d'application du diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation. Il est rédigé autant de rapports de diagnostic qu'il existe d'appareils généraux de commande et de protection (AGCP) présents. Les AGCP, dédiés exclusivement à l'injection d'énergie électrique sur le réseau public de distribution, ne sont pas concernés par cette disposition. Le domaine d'application comprend les circuits extérieurs alimentés depuis l'AGCP de l'installation intérieure, comme par exemple, l'éclairage des jardins, le portail, etc. L'absence d'AGCP ne dispense pas de la réalisation d'un diagnostic. Il concerne l'ensemble des circuits à basse tension et natures de courant associés en vue de l'utilisation de l'énergie électrique. Il concerne également la partie de l'installation de branchement située dans la partie privative, ainsi que les parties d'installation privative éventuellement situées dans des parties communes. Sont exclus du champ d'application les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension  $\leq 50$  V en courant alternatif et 120 V en courant continu. Les postes à haute tension privés et les installations à haute tension éventuellement associées sont exclus du domaine d'application. Le diagnostic ne concerne ni les matériels d'utilisation autres que fixes, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique ni destruction des isolants des câbles, hormis les exceptions mentionnées dans la fiche b.4 de la norme. Dans ce contexte, la localisation exhaustive de toutes les anomalies n'est pas obligatoire. Il est ainsi admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle concerné, à titre d'exemple. L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne préjuge pas de l'usage et des modifications ultérieures de l'installation électrique. Les installations de stockage par batteries ou de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure ne sont pas couvertes par la norme, mais sont notées en constatations diverses dans le rapport de diagnostic comme n'ayant pas été vérifiées.

**Obligations du donneur d'ordre :**

-Préalablement à la réalisation du diagnostic, le donneur d'ordre, ou son représentant : informe, ou fait informer par l'opérateur de diagnostic, les occupants éventuels des locaux de la date et de l'heure du diagnostic; conseille aux occupants éventuels d'être présents lors du diagnostic;  
-leur demande ou, s'il est lui-même l'occupant, fait en sorte : de s'assurer de la possibilité de mettre hors tension toute ou partie de l'installation pour la réalisation du diagnostic; de signaler à l'opérateur de diagnostic les parties de l'installation qui ne doivent pas être mises hors tension et les motifs de cette impossibilité (matériel de surveillance médicale, alarmes, etc.) que les équipements qui pourraient être sensibles à une mise hors tension (matériels programmables par exemple) ou risqueraient d'être détériorés lors de la remise sous tension (certains matériels électroniques, de chauffage, etc.) soient mis hors tension par l'occupant, préalablement au diagnostic;  
-pendant toute la durée du diagnostic, le donneur d'ordre ou son représentant : fait en sorte que tous les locaux et leurs dépendances soient accessibles, y compris les bassins de fontaines et les locaux techniques des piscines; s'assure que l'installation est alimentée en électricité, si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une interruption de fourniture par le gestionnaire du réseau public de distribution; s'assure que les parties communes, où sont situées des parties d'installation visées par le diagnostic, sont accessibles.

**L'opérateur de diagnostic :**

-Si l'une des conditions des obligations du donneur d'ordre n'est pas satisfaite ou si les vérifications nécessitant une coupure ne peuvent pas être réalisées, le diagnostic ne peut être réalisé en totalité;  
l'opérateur de diagnostic doit consigner dans le rapport de visite chaque impossibilité et les motifs correspondants.  
-Par ailleurs, l'opérateur de diagnostic doit : attirer l'attention du donneur d'ordre sur le fait que sa responsabilité resterait pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée; rappeler au donneur d'ordre que sa responsabilité d'opérateur de diagnostic :  
1) est limitée aux points effectivement vérifiés ;  
2) ne saurait en aucun cas être étendue aux conséquences de la mise hors tension de toute ou partie de l'installation qui ne lui aurait pas été signalée préalablement au diagnostic;  
2) ne peut être étendue au risque de non ré-enclenchement du ou des appareils de coupure et de protection.  
L'opérateur de diagnostic conseille le ou les occupants d'être présent(s) ou représenté(s) lors du diagnostic afin, notamment, de pallier les éventuels désagréments ou dommages consécutifs aux coupures et aux remises sous tension de l'installation.

Fait à MARSEILLE le 19/03/2019

Signature du donneur d'ordre ou du propriétaire (précédée de la mention « lu et approuvé ») : Cabinet d'Avocats JURISBELAIR Rpst par Patrice BIDAUT ou Indivision [REDACTED]

## SPECIFICITE AU DIAGNOSTIC INSTALLATIONS INTERIEURES GAZ SELON NORME NF P 45-500 JANVIER 2013

## DOMAINE D'APPLICATION

Le champ d'application du diagnostic porte sur l'installation intérieure de gaz telle que définie dans l'Article 2 de l'Arrêté du 2 août 1977 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances. Le diagnostic concerne toutes les installations de production individuelle de chaleur ou d'eau chaude sanitaire, quelle que soit la puissance, faisant partie de l'installation intérieure de gaz. En outre, il concerne les installations d'appareils de cuisson s'ils sont desservis par une installation fixe. Le diagnostic porte sur les quatre domaines clés de l'installation intérieure de gaz suivants: la tuyauterie fixe; le raccordement en gaz des appareils; la ventilation des locaux; la combustion. L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles et accessibles de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans montage ni démontage hormis les exceptions mentionnées dans la norme NF P 45-500. Elle ne préjuge pas des modifications susceptibles d'intervenir ultérieurement sur tout ou partie de l'installation. Pour les parties des installations intérieures placées en alvéole technique gaz, le contrôle est limité à la vérification de l'étanchéité apparente des tuyauteries et au contrôle du bon fonctionnement de ces appareils.

Mesures susceptibles d'être prise en cas de présence d'anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat, l'opérateur de diagnostic doit, sans délai :

- interrompre immédiatement, partiellement ou totalement, l'alimentation en gaz de l'installation ;
- apposer les étiquettes de condamnation sur la (ou les) partie(s) d'installation concernée(s) ;
- localiser et signaler les anomalies correspondantes au donneur d'ordre et à l'occupant le cas échéant, et leur apporter des explications sur la nature des anomalies relevées et sur la nature des risques encourus en cas d'utilisation de l'installation (fuite de gaz, intoxication oxycarbonée) ;
- adresser le rapport de visite signé, ainsi que la Fiche Informatrice Distributeur de gaz (Annexe F, article F.1), au donneur d'ordre ou à son représentant ;
- signaler que le distributeur de gaz a été informé de la présence d'anomalie(s) présentant un Danger Grave et Immédiat ;
- informer le distributeur de gaz, du (ou des) code(s) d'anomalie DGI, des coordonnées du titulaire du contrat de fourniture de gaz, de l'adresse du logement diagnostiqué, et du numéro de point de livraison du gaz ou du point de comptage estimation, ou à défaut le numéro de compteur. Le distributeur de gaz lui remettra à cette occasion un numéro d'enregistrement d'appel.

L'opérateur de diagnostic doit pouvoir justifier de l'envoi des documents ou informations au donneur d'ordre et au distributeur de gaz, listés ci-dessus.

*NOTE Les coordonnées des distributeurs de gaz sont disponibles sur le site AFG (<http://www.afgaz.fr>).*

Obligations du donneur d'ordre ou son représentant :

- préalablement au diagnostic: communique à l'opérateur, le nom des occupants, les coordonnées du titulaire du contrat de fourniture de gaz et le Point de Comptage Estimation, ou le numéro de point de livraison du gaz. Ces éléments sont disponibles sur les factures émises par le fournisseur de gaz ;
- informe, ou fait informer par l'opérateur de diagnostic, les occupants éventuels des locaux de la date et de l'heure du diagnostic ;
- conseille aux occupants éventuels d'être présents lors du diagnostic ;
- leur demande ou, s'il est lui-même l'occupant, fait en sorte que les appareils d'utilisation présents puissent être mis en marche ou Arrêtés par une personne désignée par l'occupant.

*NOTE Le cas échéant, le donneur d'ordre présente*

*les justificatifs de contrôle de vacuité du conduit de fumées et d'entretien de la chaudière et les notices d'utilisation des appareils.*

-pendant toute la durée du diagnostic : fait en sorte que tous les locaux et leurs dépendances concernés sont accessibles ; s'assure que l'installation est alimentée en gaz.

-après le diagnostic, en cas de DGI, le donneur d'ordre doit : adresser au vendeur, à l'occupant si différent du vendeur, et à l'acquéreur éventuel, une copie de la Fiche Informatrice Distributeur de gaz; informer les occupants éventuels des résultats du diagnostic ; indiquer aux occupants éventuels que :

- 1) l'installation présente une (ou des) anomalie(s) suffisamment grave(s) qui ont conduit l'opérateur de diagnostic à interrompre aussitôt l'alimentation en gaz de (ou des) partie(s) d'installation concernée;
- 2) les parties de l'installation concernées, signalées par une étiquette de condamnation, ne doivent pas être utilisées jusqu'à la suppression du (ou des) défaut(s) constituant la source du danger;
- 3) le distributeur de gaz a été informé de la présence d'anomalie(s) présentant un Danger Grave et Immédiat.

L'opérateur de diagnostic :

Si le diagnostic ne peut être réalisé en totalité, l'opérateur de diagnostic doit consigner dans le rapport de visite chaque impossibilité et les motifs correspondants, notamment : non accessibilité des locaux ou des dépendances; installation non alimentée en gaz; appareils d'utilisation présents ne pouvant être mis en marche ou Arrêtés par une personne désignée par l'occupant.

Par ailleurs, l'opérateur de diagnostic : attire l'attention du donneur d'ordre sur le fait que la responsabilité dudit donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non; rappelle au donneur d'ordre que sa responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation; conseille le (ou les) occupant(s) d'être présent(s) lors du diagnostic afin, notamment, de pallier les éventuels désagréments ou dommages consécutifs aux coupures et aux remises sous pression de l'installation.

Fait à MARSEILLE le 19/03/2019

Signature du donneur d'ordre ou du propriétaire (précédée de la mention « lu et approuvé ») : Cabinet d'Avocats JURISBELAIR Rpst par Patrice BIDAUT ou Indivision [REDACTED]



# Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI4552      Version 004

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur MAQUIN Nicolas**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 02/10/2017 - Date d'expiration : 01/10/2022
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 09/04/2018 - Date d'expiration : 08/04/2023
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 31/12/2018 - Date d'expiration : 30/12/2023
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 22/11/2017 - Date d'expiration : 21/11/2022
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 07/11/2017 - Date d'expiration : 06/11/2022
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 02/10/2017 - Date d'expiration : 01/10/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 02/01/2019.

\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

\*\*Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement. Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**I.Cert**  
Institut de Certification

Certification de personnes  
Diagnosticueur  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

**cofrac**  
ACCREDITATION  
N° 4-4522  
PORTEE  
CERTIFICATION  
DE PERSONNES  
[WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev13



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

### Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD certifie que

**ALTER DIAGNOSTICS**  
Monsieur **NICOLAS MAQUIN**  
255 AV. DU PRADO ENTREE C  
13008 MARSEILLE

Est titulaire d'un contrat d'assurance groupe n° 114.231.812, souscrit par la FIDI (Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier), garantissant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de diagnostic immobilier.

Le montant de la garantie responsabilité civile professionnelle est fixé à 500 000 euros par sinistre et par technicien-diagnostiqueur. Au titre d'une même année, quel que soit le nombre de sinistres, le montant de la garantie ne pourra excéder 2 000 000 euros.

Date de prise d'effet du contrat : 04/04/2013

La présente attestation, valable pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle est établie sous réserve du paiement de la cotisation à échoir et ne peut engager les MMA au-delà des conditions générales et particulières du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Bordeaux, le 18 décembre 2018

L'assureur, par délégation, l'Agent Général

**SUBERVIE ASSURANCES**  
Agent Général exclusif MMA  
30, cours du Maréchal Jula - B.P. 29  
33023 BORDEAUX CEDEX  
Tél : 05.56.91.20.67 Fax : 05.56.91.95.75  
Email : [subervie.assurances@mma.fr](mailto:subervie.assurances@mma.fr)  
SARL au capital de 401 222 €  
N° ORIAS : 07001677 [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

SARL SUBERVIE ASSURANCES  
AVENUE DE LA REPUBLIQUE - 33000 BORDEAUX  
N° SIRET : 520 033 534 0001 02  
20 FOURS BAZILLONNET - 33000 BORDEAUX  
TOUTES LES ACTIVITES  
CONTACTS@SUBERVIE-ASSURANCES.COM  
TEL : 05 56 91 20 67

F0479

Je soussigné, Nicolas MAQUIN, gérant de la S.A.R.L. ALTER DIAGNOSTICS, atteste sur l'honneur et conformément aux dispositions de l'article R. 271-3 du code de la construction et de l'habitation remplir les conditions de compétence, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6 du même code.

**Garantie de compétences:**  
J'atteste que la société ALTER DIAGNOSTICS est constituée de personne physique qui dispose des compétences certifiées par ICERT attestées par un certificat de compétence délivré par ICERT :

Nicolas MAQUIN pour les diagnostics Amiante-Dpe-Electricité-Gaz-Plomb-Termites

**Organisation:**  
La société ALTER DIAGNOSTICS dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats, diagnostics et états composant le dossier de diagnostic technique.

**Assurance:**  
La société ALTER DIAGNOSTICS est assurée auprès de la compagnie MMA sous le numéro 114.231.812 pour un montant de 500 000 euros par sinistre et par technicien diagnostiqueur.

Cette assurance est valable jusqu'au 31/12/2019.

**Impartialité et indépendance :**  
J'atteste que la société ALTER DIAGNOSTICS n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance et qu'elle n'a aucun intérêt commun avec le propriétaire du bien ni avec son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il est demandé d'établir un diagnostic.

J'ai conscience que toute fausse attestation expose aux sanctions prévues par : les articles 441-1 et 441-7 du code pénal et que l'établissement d'un diagnostic sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6 est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe, en application de l'article R. 271-4 du code de la construction et de l'habitation.

La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal.

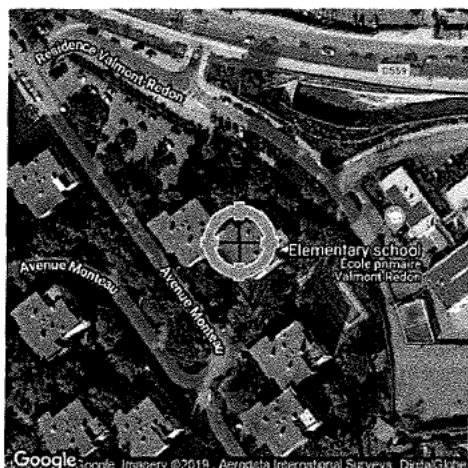
Fait à MARSEILLE, le 1er janvier 2019

Le gérant Nicolas MAQUIN



## Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués  
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement



Réalisé en ligne* par	ALTER DIAGNOSTICS
Numéro de dossier	AD1903nm024
Date de réalisation	19/03/2019

Localisation du bien	430 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny Resd. VALMONT REDON Les PINS 13009 MARSEILLE
Section cadastrale	B 3
Altitude	-99999m
Données GPS	Latitude 43.244144 - Longitude 5.425778

Désignation du vendeur	[REDACTED]
Désignation de l'acquéreur	[REDACTED]

\* Document réalisé en ligne par ALTER DIAGNOSTICS qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PREVENTION DE RISQUES				
Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 2 - Faible			EXPOSÉ	-
Commune à potentiel radon de niveau 3			NON EXPOSÉ	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols			NON EXPOSÉ	-
PPRn	Feux de forêts	Approuvé le 22/05/2018	EXPOSÉ	Voir prescriptions (1)
PPRn	Inondation par crue	Approuvé le 24/02/2017	NON EXPOSÉ	-
PPRn	Inondation par ruissellement et coulée de boue	Prescrit le 26/01/2015	EXPOSÉ	-
PPRn	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Approuvé le 29/10/2002	NON EXPOSÉ	-
PPRn	Mouvement de terrain Sécheresse	Approuvé le 27/06/2012	EXPOSÉ	Voir prescriptions (1)
PPRt	Effet de Surpression	Approuvé le 04/11/2013	NON EXPOSÉ	-
PPRt	Effet Thermique	Approuvé le 04/11/2013	NON EXPOSÉ	-
PPRt	Effet Toxique	Approuvé le 04/11/2013	NON EXPOSÉ	-
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE				
-	Inondation par crue	Informatif (2)	NON EXPOSÉ	-
-	Mouvements de terrains miniers Effondrements localisés	Informatif (2)	NON EXPOSÉ	-

(1) **Information Propriétaire** : Votre immeuble est concerné par des prescriptions de travaux

Vous devez répondre manuellement sur l'imprimé Officiel (page 2) si "OUI" ou "NON" les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR ont été réalisés.

(Ceci peut concerner les PPR naturels, miniers et technologiques). Pour plus d'informations, se référer au "Règlement Plan de Prévention et Prescriptions de Travaux".

(2) À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols

Imprimé Officiel (feuille rose/violette)

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

Extrait Cadastral

Zonage réglementaire sur la Sismicité

Cartographies des risques dont l'immeuble est exposé

Annexes : Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé

## Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués  
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L 125-7 du Code de l'Environnement

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral  
n° IAL-13055-7 du 05/11/2018

mis à jour le

Adresse de l'immeuble  
430 Avenue du Maréchal de Laitre de Tassigny Resd.  
VALMONT REDON Les PINS  
13009 MARSEILLE

Cadastre  
B 3

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N  
prescrit  anticipé  approuvé  date 22/05/2018 <sup>1</sup> oui  non
- <sup>1</sup> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à : autres  
inondation  crue torrentielle  mouvements de terrain  avalanches  sécheresse / argile   
cyclone  remontée de nappes  feux de forêt  séisme  volcan
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN <sup>2</sup> oui  non   
<sup>2</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M  
prescrit  anticipé  approuvé  date <sup>3</sup> oui  non
- <sup>3</sup> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à : autres  
mouvements de terrain
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM <sup>4</sup> oui  non   
<sup>4</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRT prescrit et non encore approuvé <sup>5</sup> oui  non
- <sup>5</sup> si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :  
effet toxique  effet thermique  effet de surpression  projection  risque industriel
- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui  non
- > L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement oui  non
- > L'immeuble est situé en zone de prescription <sup>6</sup> oui  non
- <sup>6</sup> Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
- <sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente oui non

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en  
zone 1 très faible  zone 2 faible  zone 3 modérée  zone 4 moyenne  zone 5 forte

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui  non

### Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS) NC\*  oui  non   
\* Non Communicué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\*\*

- \*\* catastrophe naturelle, minière ou technologique  
> L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui  non

### Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité, Carte Feux de forêts, Carte Inondation par crue, Carte Inondation par ruissellement et coulée de boue, Carte Mouvement de terrain  
Affaissements et effondrements, Carte Mouvement de terrain Sécheresse, Carte Effet de Surpression, Carte Effet Thermique, Carte Effet Toxique

### Vendeur - Acquéreur

Vendeur

Acquéreur

Date 19/03/2019

Fin de validité

19/09/2019

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <http://www.natradefrisky.com>  
© 2018 Media frame. Siège social : 124 rue Louis Baudouin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 676 513 - RCP GENERALI N°AP 559 256



## Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

*en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement*

Préfecture : Bouches-du-Rhône

Adresse de l'immeuble : 430 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny Resd. VALMONT REDON Les PINS 13009 MARSEILLE

En date du : 19/03/2019

### Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	
Inondations et coulées de boue	26/08/1986	27/08/1986	11/12/1986	09/01/1987	
Inondations et coulées de boue	11/01/1987	11/01/1987	02/12/1987	16/01/1988	
Inondations et coulées de boue	14/01/1987	14/01/1987	02/12/1987	16/01/1988	
Inondations et coulées de boue	05/10/1988	05/10/1988	20/04/1989	13/05/1989	
Inondations et coulées de boue	25/02/1989	26/02/1989	13/06/1989	21/06/1989	
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1991	25/01/1993	07/02/1993	
Inondations et coulées de boue	10/09/1989	11/09/1989	08/01/1990	07/02/1990	
Inondations et coulées de boue	12/09/1991	12/09/1991	21/08/1992	23/08/1992	
Inondations et coulées de boue	25/09/1991	26/09/1991	21/08/1992	23/08/1992	
Inondations et coulées de boue	13/10/1991	14/10/1991	21/09/1992	15/10/1992	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1992	30/06/1993	27/12/2000	29/12/2000	
Inondations et coulées de boue	24/06/1992	24/06/1992	04/02/1993	27/02/1993	
Inondations et coulées de boue	22/09/1993	24/09/1993	11/10/1993	12/10/1993	
Eboulement, glissement et affaissement de terrain	01/01/1994	31/01/1994	17/06/1996	09/07/1996	
Eboulement, glissement et affaissement de terrain	01/02/1994	28/02/1994	17/06/1996	09/07/1996	
Eboulement, glissement et affaissement de terrain	01/06/1994	30/06/1994	17/06/1996	09/07/1996	
Eboulement, glissement et affaissement de terrain	01/08/1994	31/08/1994	17/06/1996	09/07/1996	
Eboulement, glissement et affaissement de terrain	01/09/1994	30/09/1994	17/06/1996	09/07/1996	
Inondations et coulées de boue	21/08/1995	23/08/1995	08/01/1996	28/01/1996	
Inondations et coulées de boue	26/08/1996	26/08/1996	01/10/1996	17/10/1996	
Inondations et coulées de boue	06/10/1997	06/10/1997	12/03/1998	28/03/1998	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1998	30/06/1998	27/12/2000	29/12/2000	
Inondations et coulées de boue	07/09/1998	07/09/1998	29/12/1998	13/01/1999	
Inondations et coulées de boue	20/10/1999	21/10/1999	03/03/2000	19/03/2000	
Inondations et coulées de boue	19/09/2000	19/09/2000	06/11/2000	22/11/2000	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2002	30/06/2002	25/08/2004	26/08/2004	
Inondations et coulées de boue	01/12/2003	02/12/2003	12/12/2003	13/12/2003	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2004	31/03/2004	11/06/2008	14/06/2008	
Inondations et coulées de boue	12/09/2004	12/09/2004	11/01/2005	01/02/2005	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2005	31/03/2005	11/06/2008	14/06/2008	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2006	31/03/2006	11/06/2008	14/06/2008	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2007	31/03/2007	07/08/2008	13/08/2008	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2007	30/09/2007	07/08/2008	13/08/2008	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2008	31/03/2008	16/10/2009	21/10/2009	
Inondations et coulées de boue	14/12/2008	14/12/2008	17/04/2009	22/04/2009	
Inondations et coulées de boue	16/09/2009	16/09/2009	10/11/2009	14/11/2009	
Inondations et coulées de boue	26/10/2012	26/10/2012	20/02/2013	28/02/2013	



Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	10/11/2012	11/11/2012	20/02/2013	28/02/2013	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2016	30/09/2016	25/07/2017	01/09/2017	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2017	30/09/2017	10/07/2018	27/07/2018	

Cochez les cases Indemnisé si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur :

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

**Définition juridique d'une catastrophe naturelle :**

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

## Extrait Cadastral

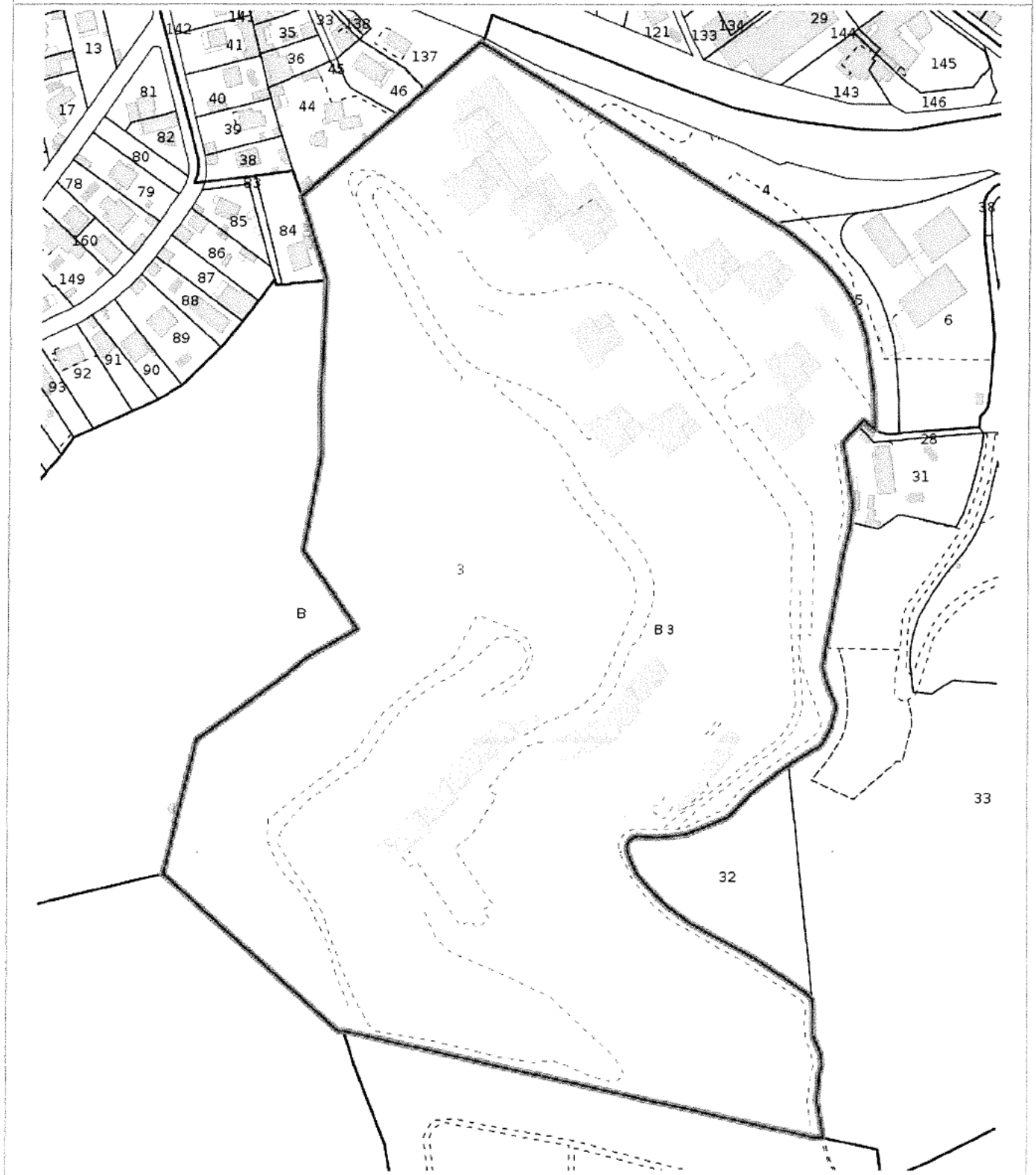
Département : Bouches-du-Rhône

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr

Commune : MARSEILLE

IMG REPERE

Parcelles : B 3

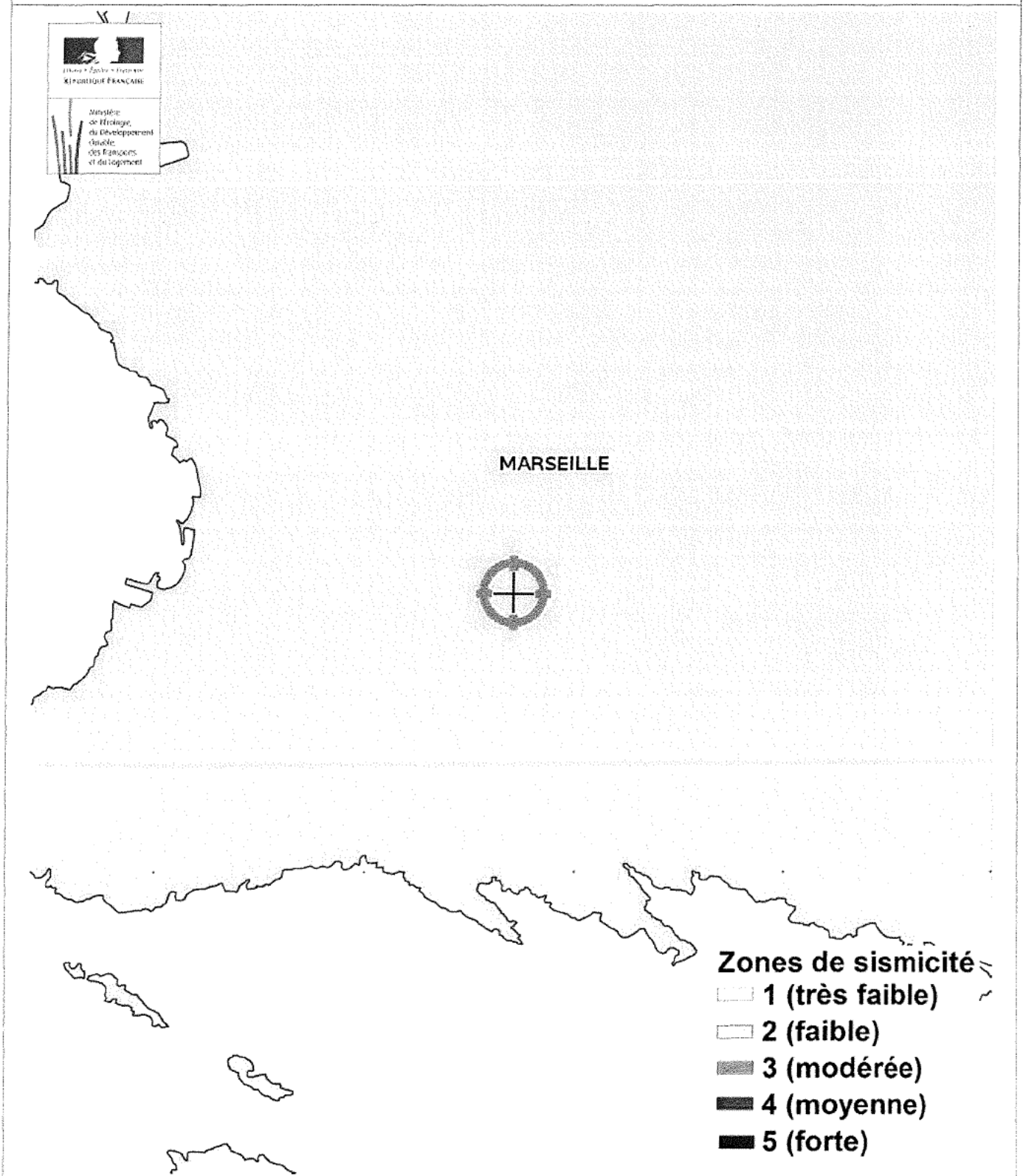


## Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Bouches-du-Rhône

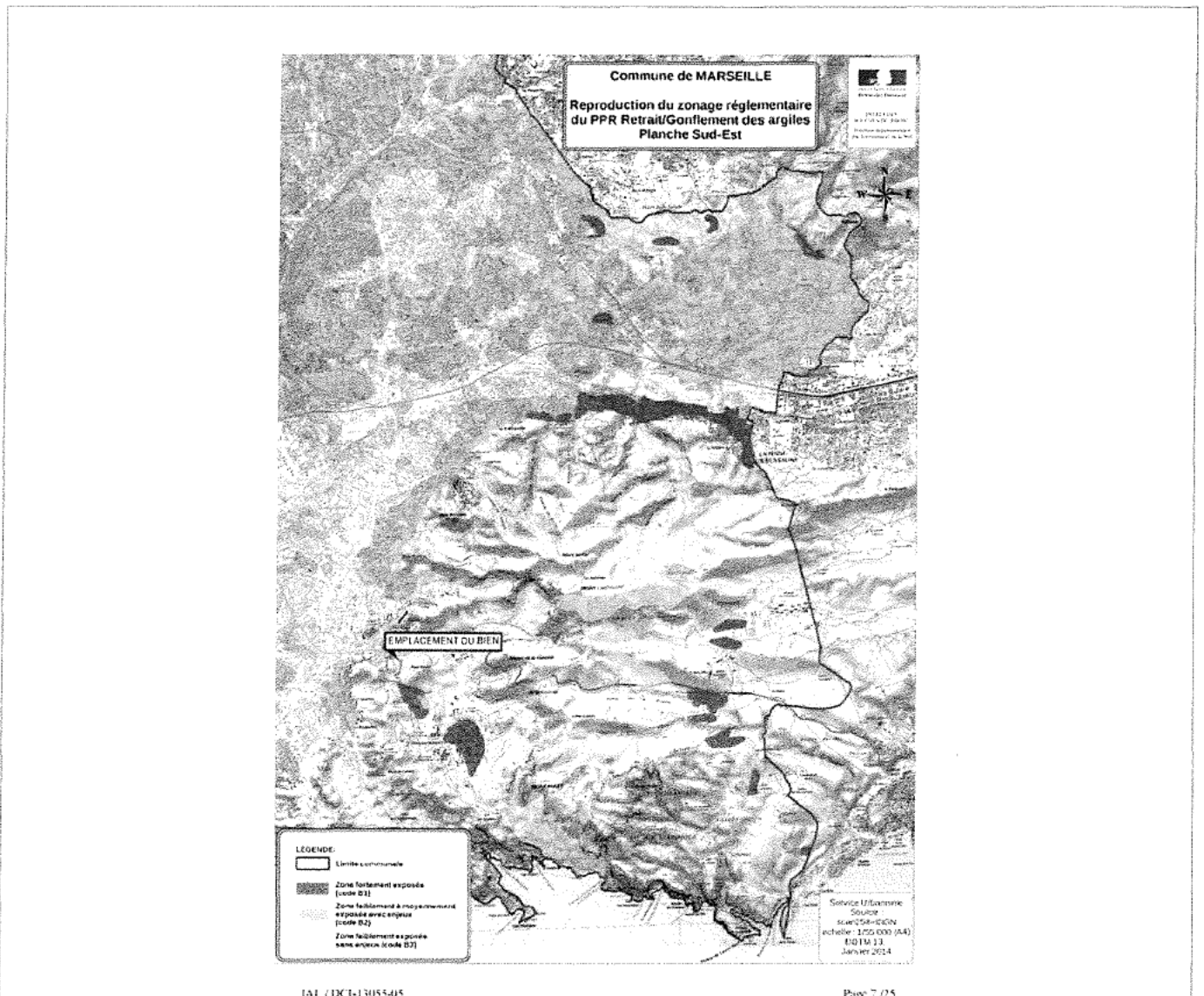
Commune : MARSEILLE

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 2 - Faible



## Carte

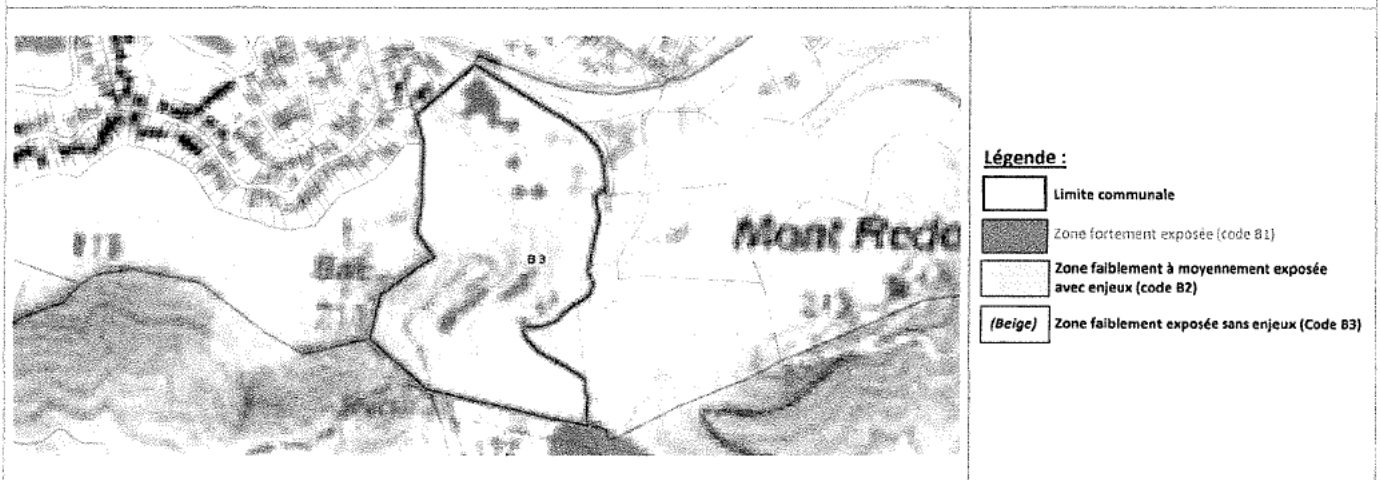
### Mouvement de terrain Sécheresse



Mouvement de terrain Sécheresse Approuvé le 27/06/2012

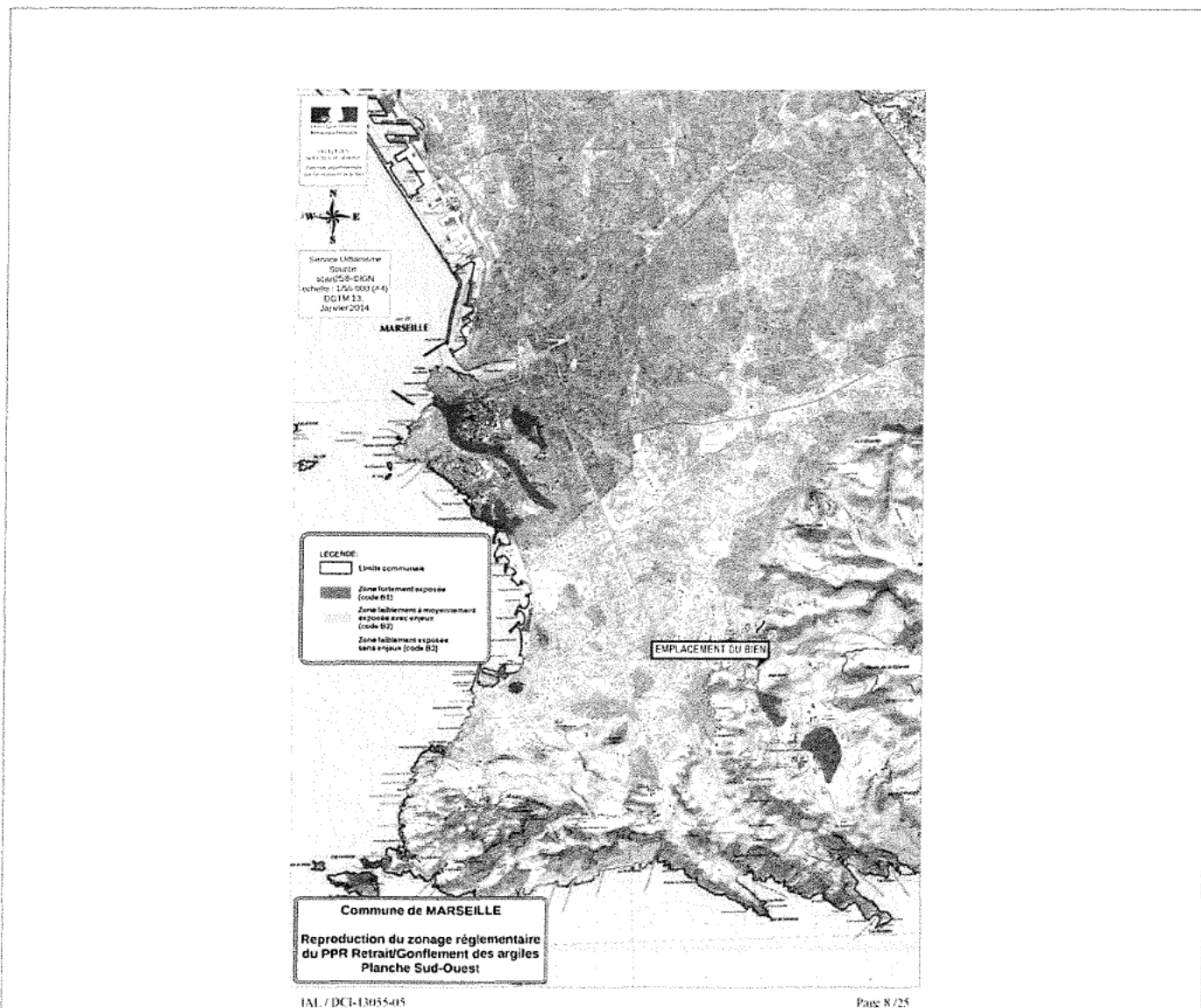
EXPOSÉ

#### Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



## Carte

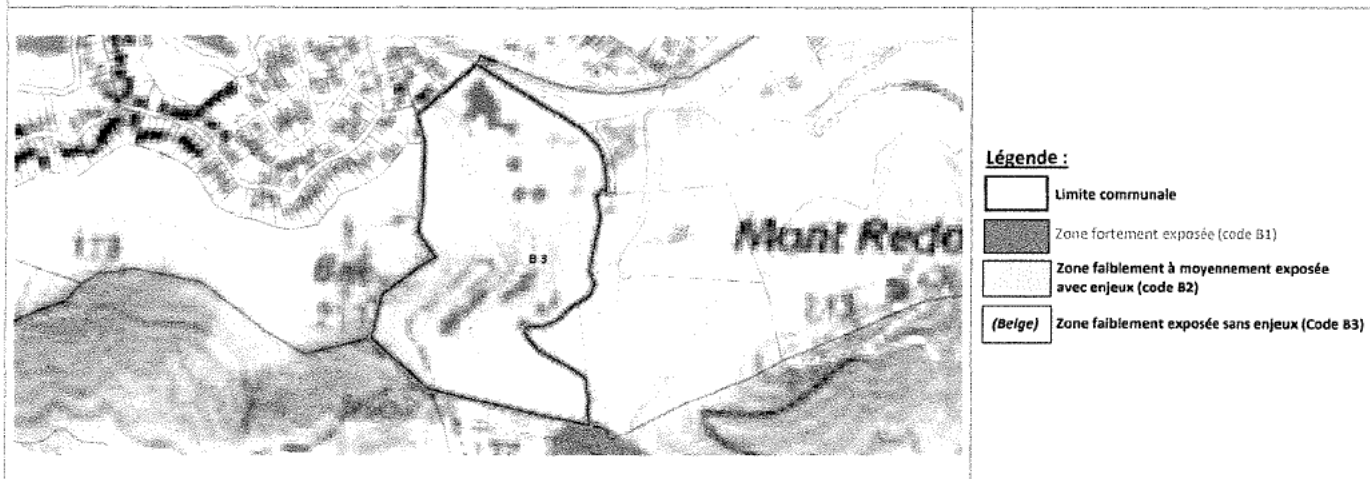
### Mouvement de terrain Sécheresse



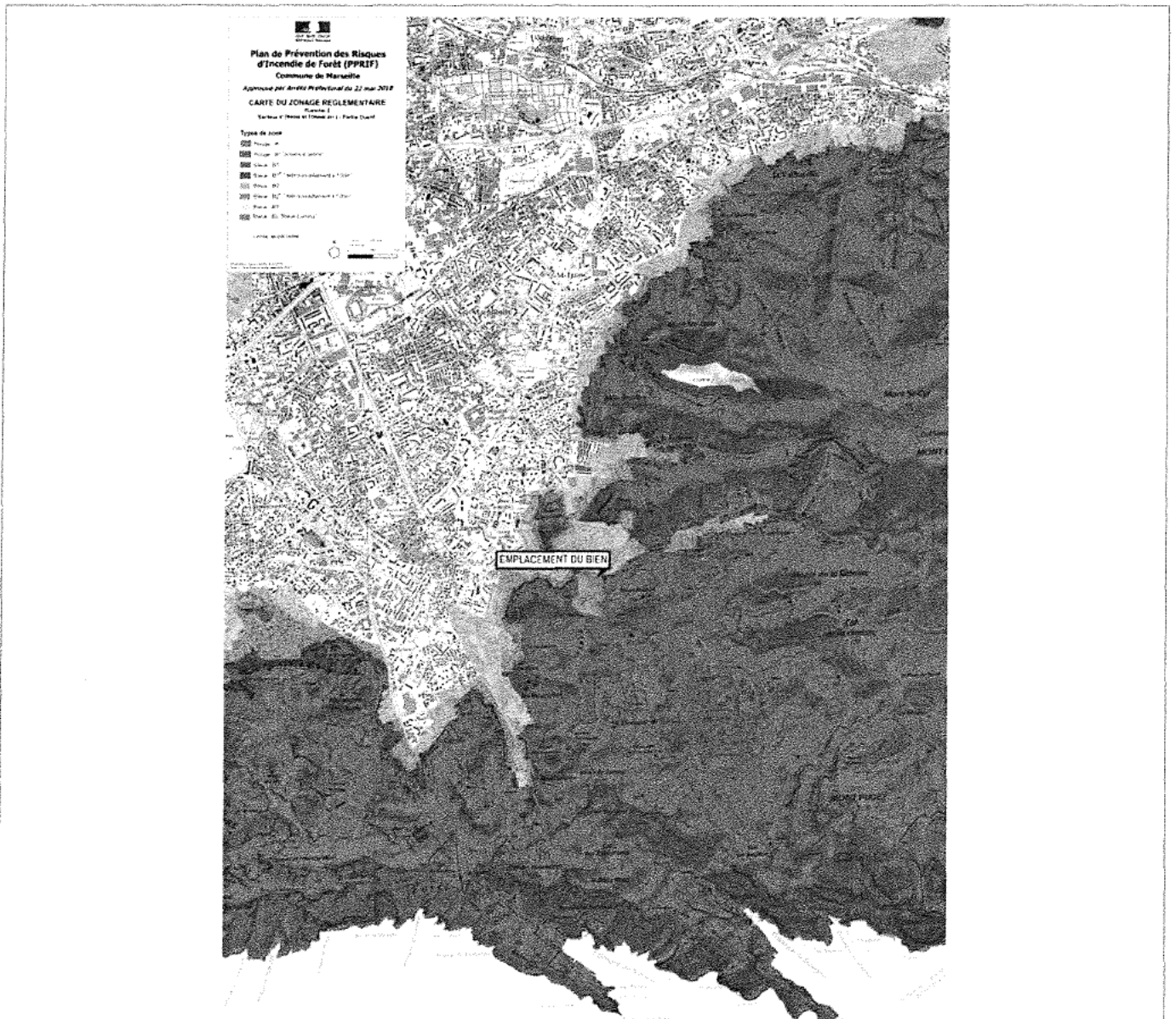
Mouvement de terrain Sécheresse Approuvé le 27/06/2012

EXPOSÉ

#### Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



## Carte Feux de forêts



Feux de forêts Approuvé le 22/05/2018

EXPOSÉ

### Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



#### Types de zone

- Rouge : R
- Rouge : R<sup>a</sup> "projets à définir"
- Bleu : B1
- Bleu : B1<sup>d</sup> "débroussaillage à 100m"
- Bleu : B2
- Bleu : B2<sup>d</sup> "débroussaillage à 100m"
- Bleu : B3
- Bleu : BL "Bleue Luminy"

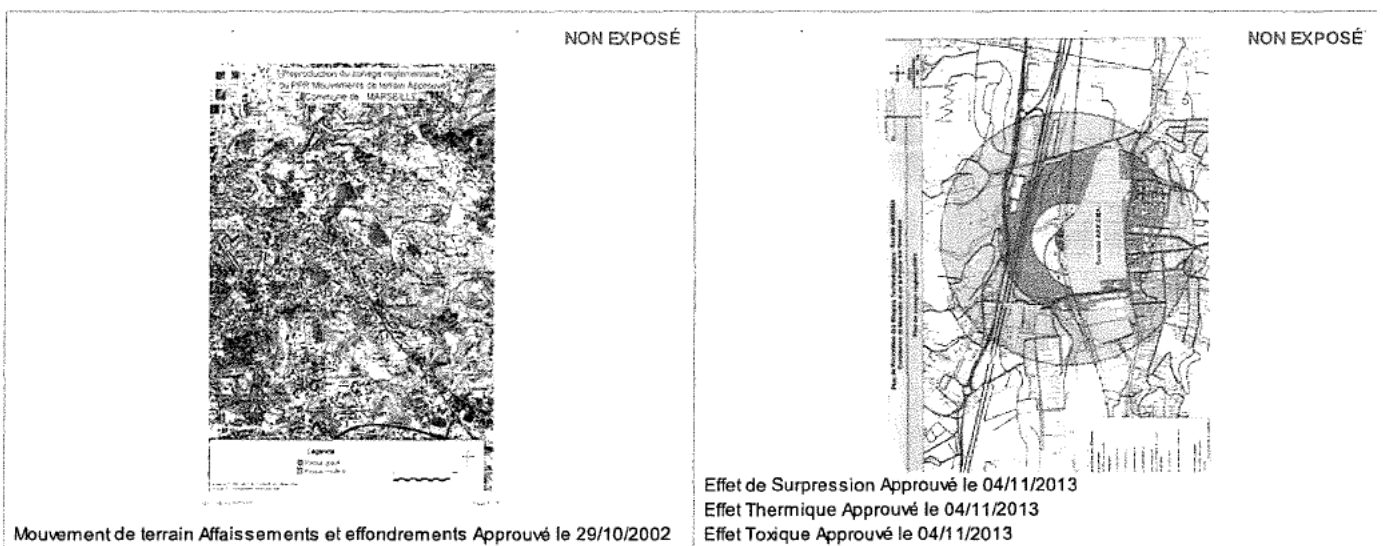
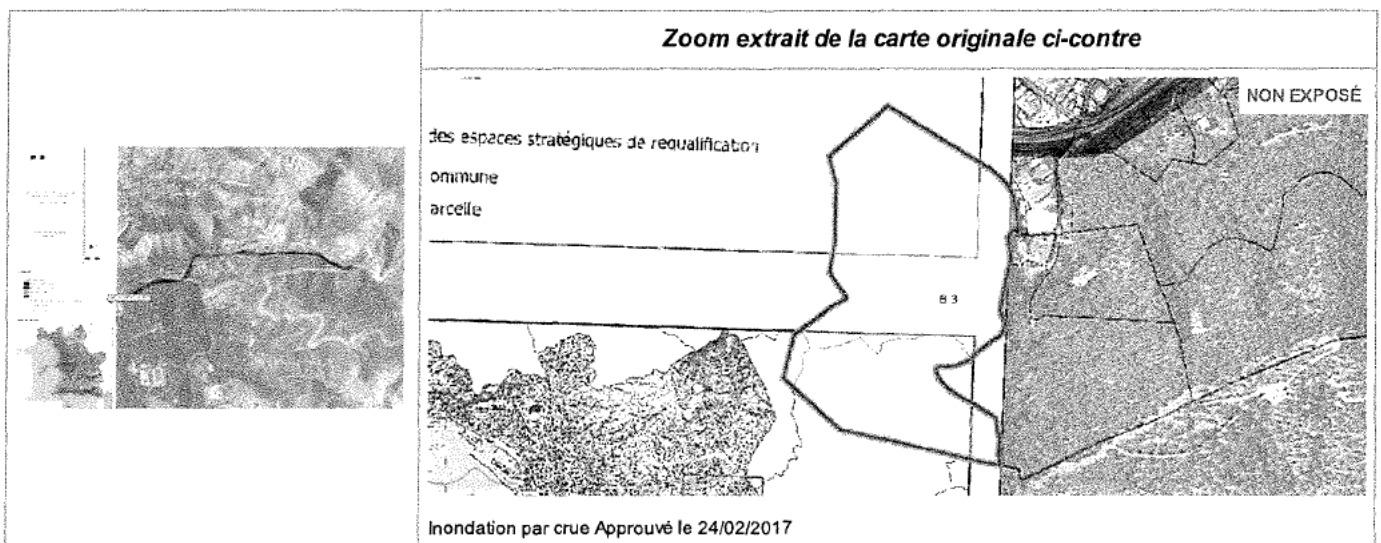
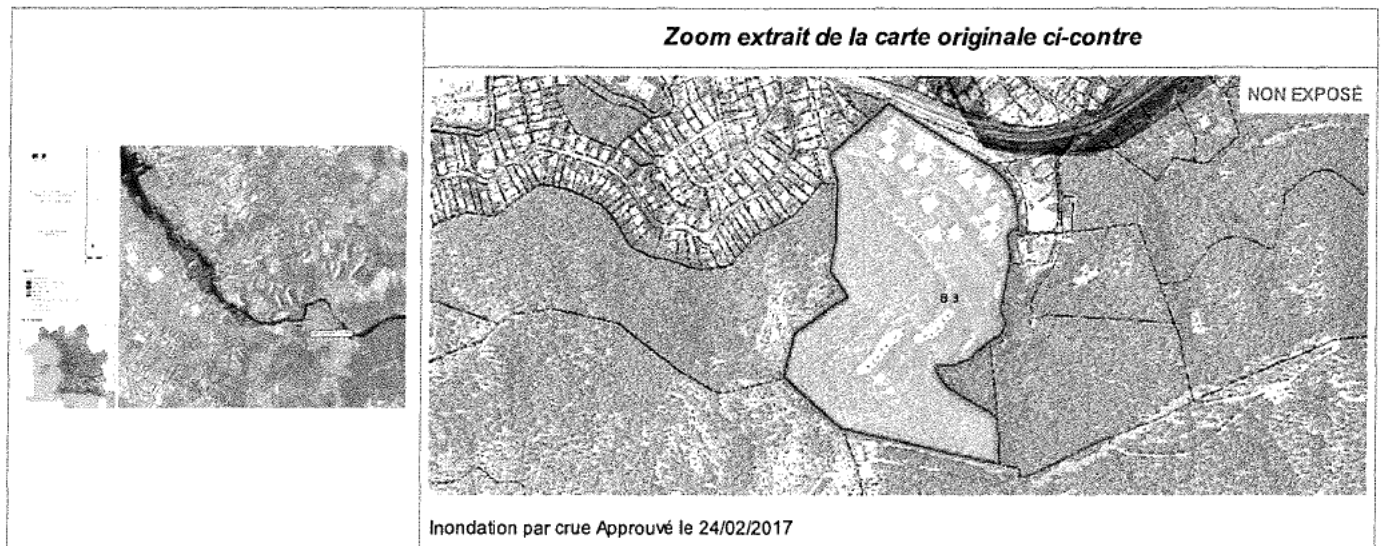
Limite de parcelles





## Annexes

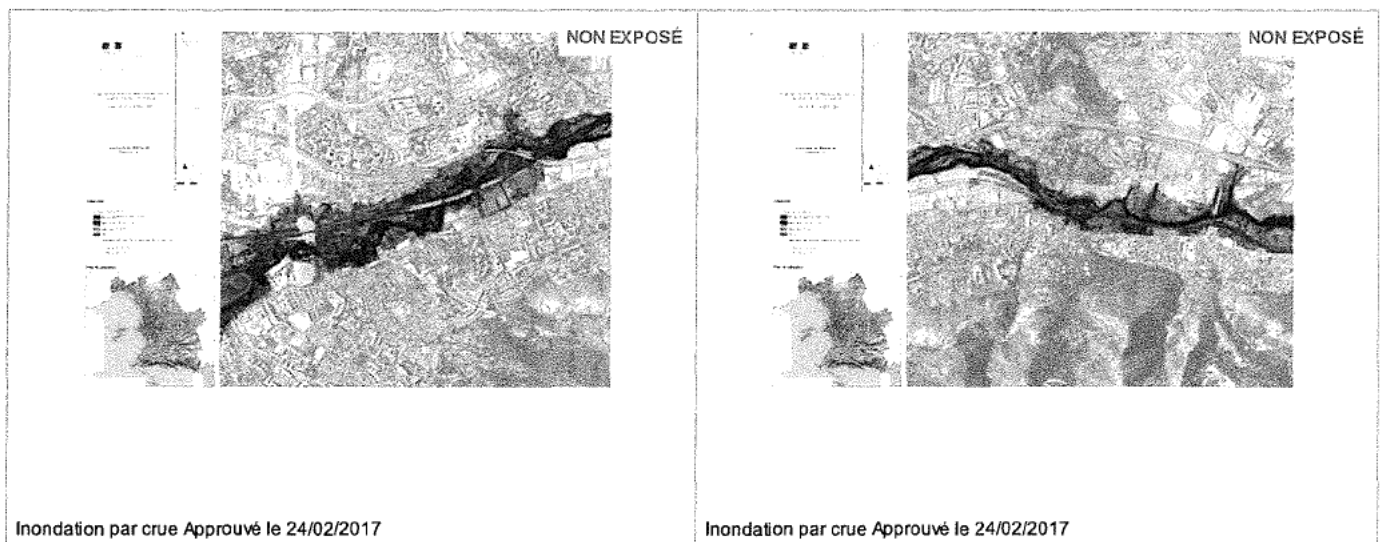
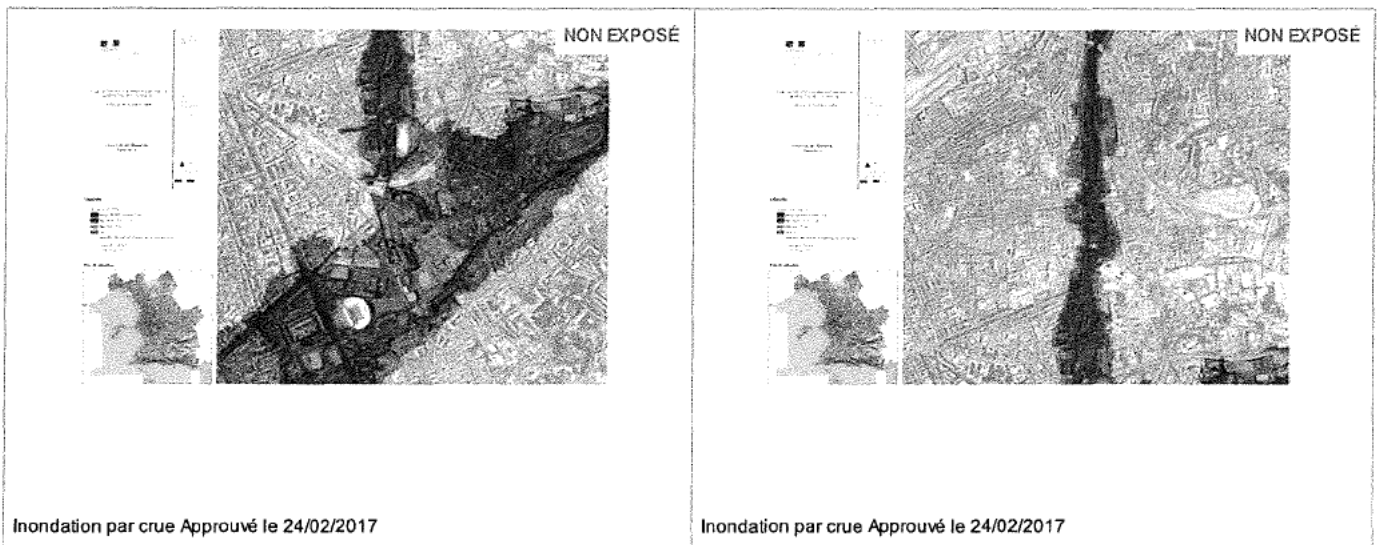
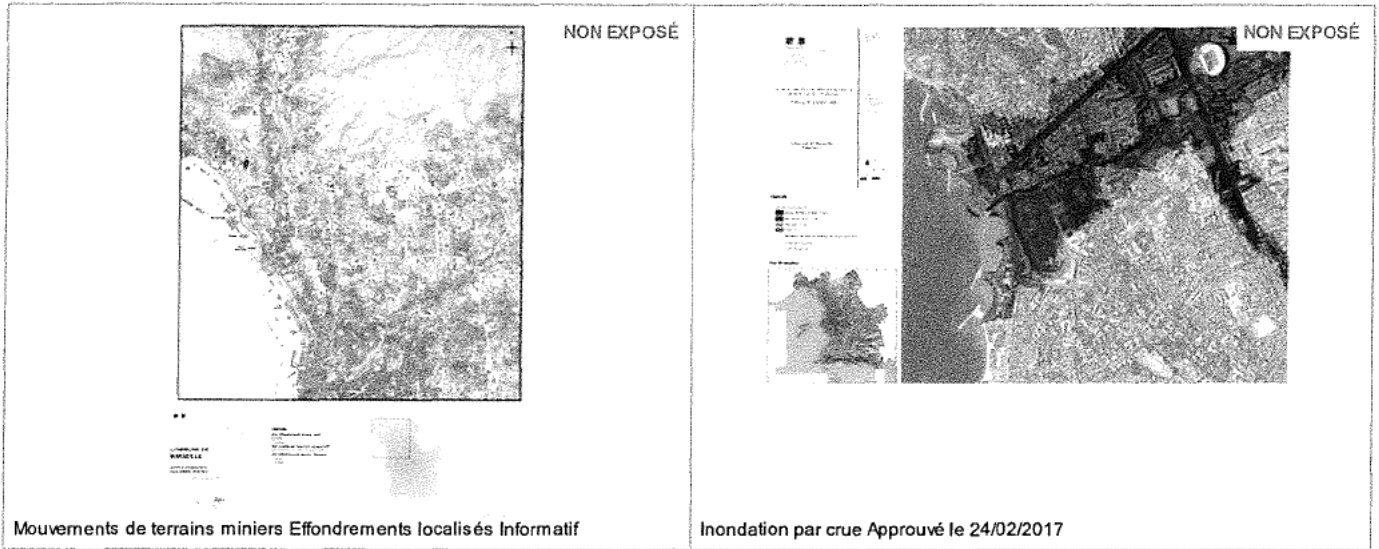
### Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé





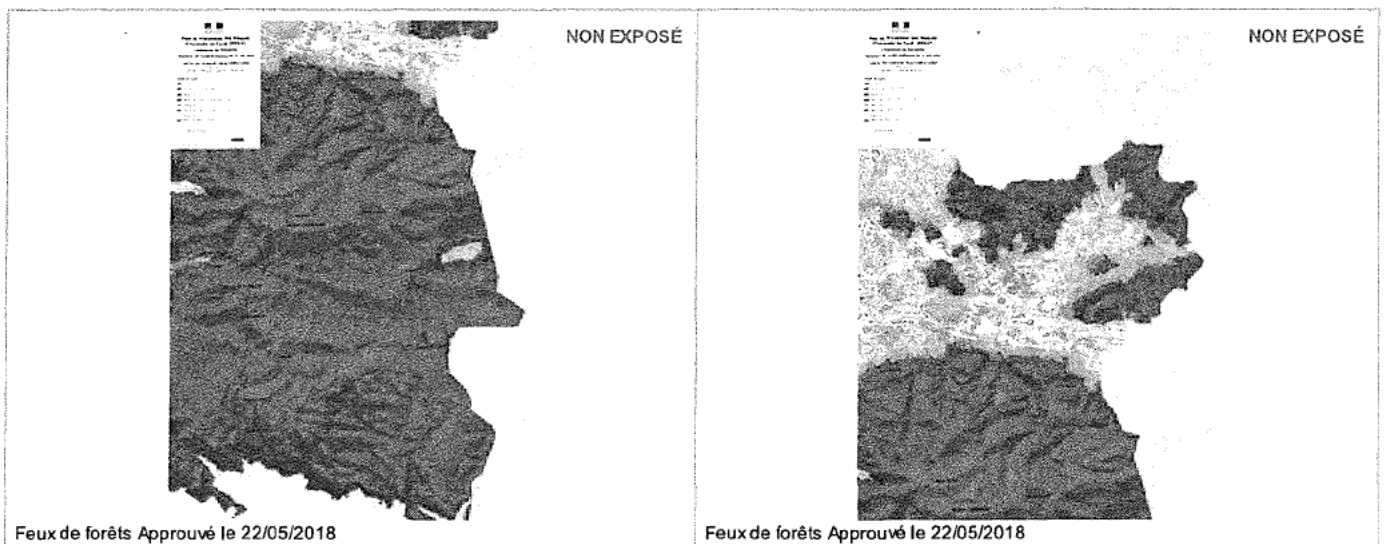
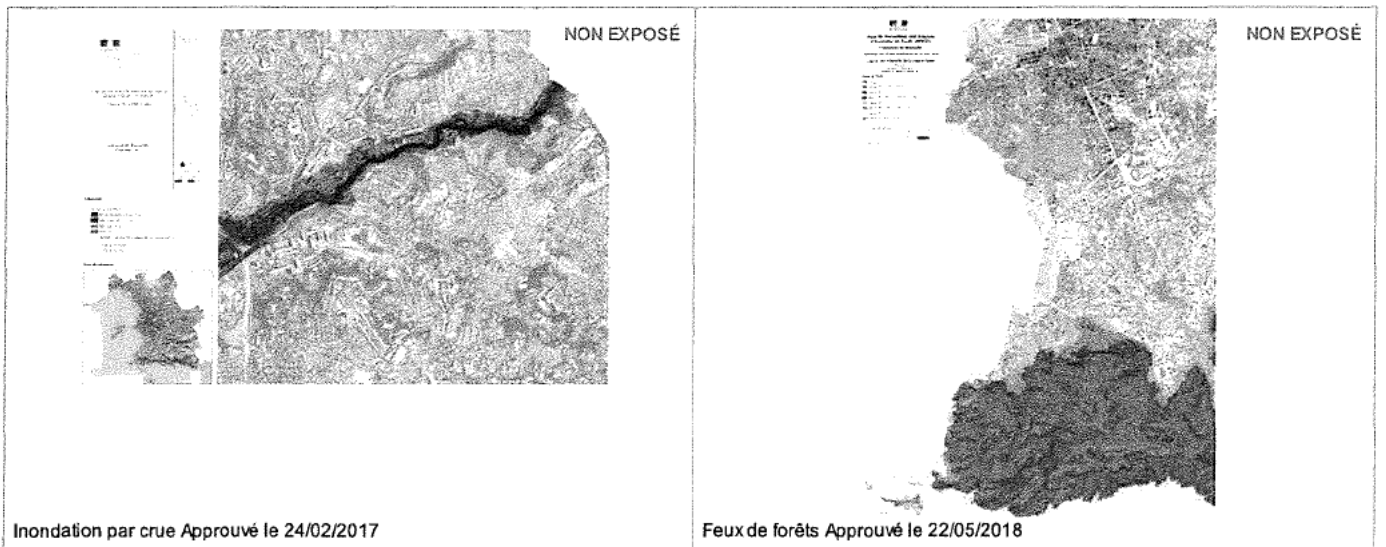
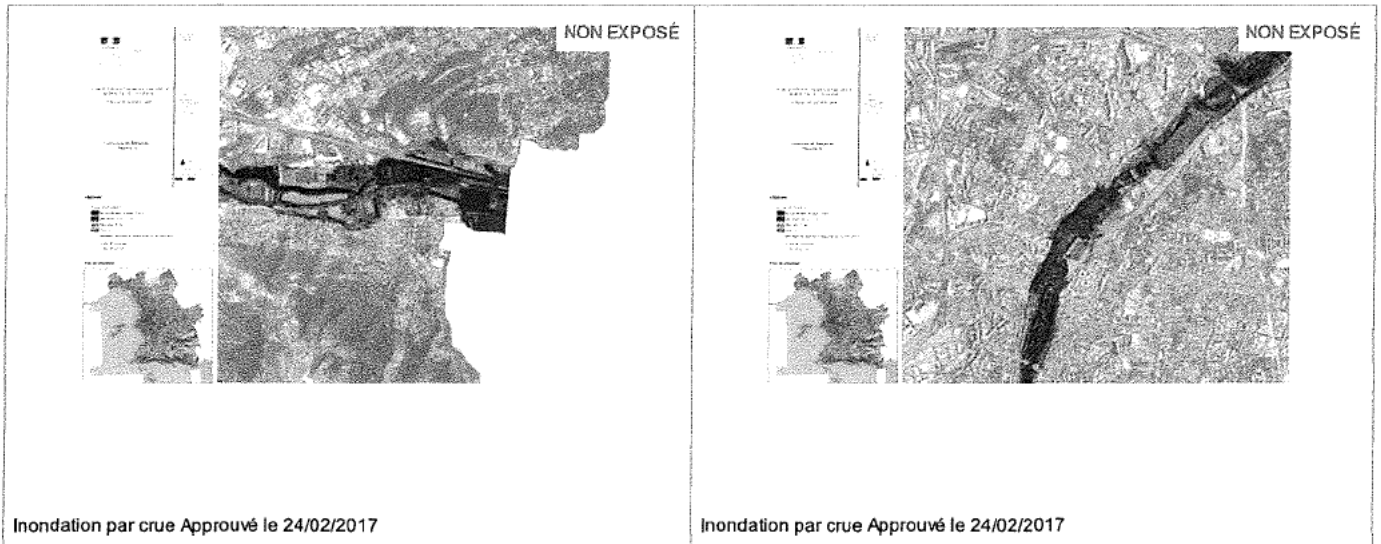
## Annexes

### Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé



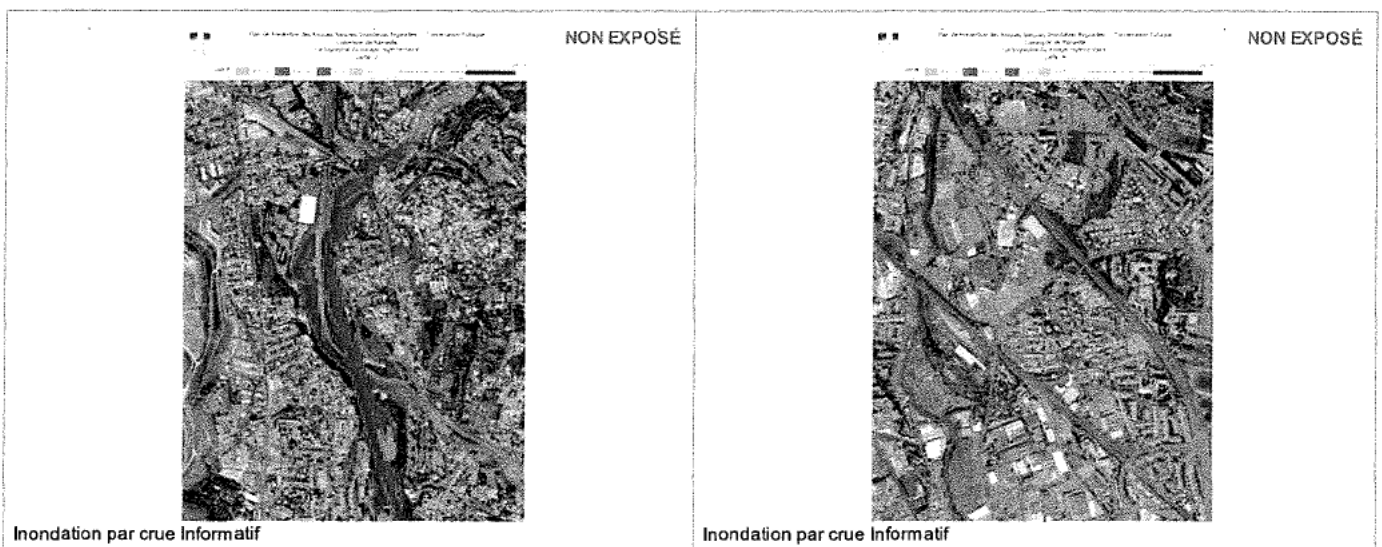
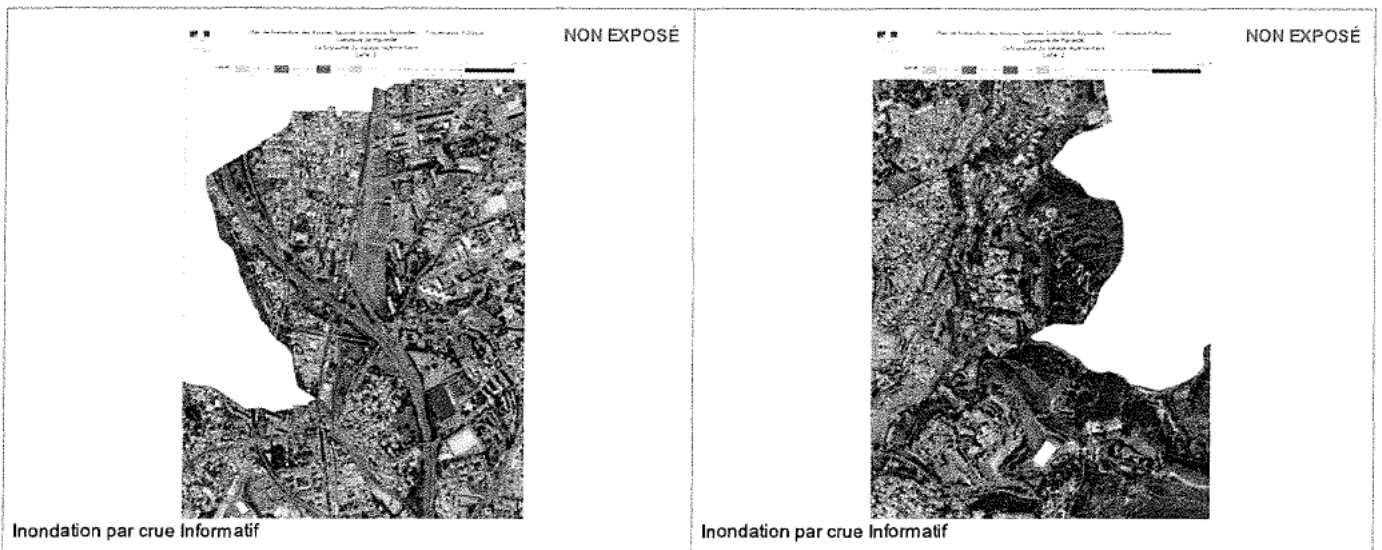
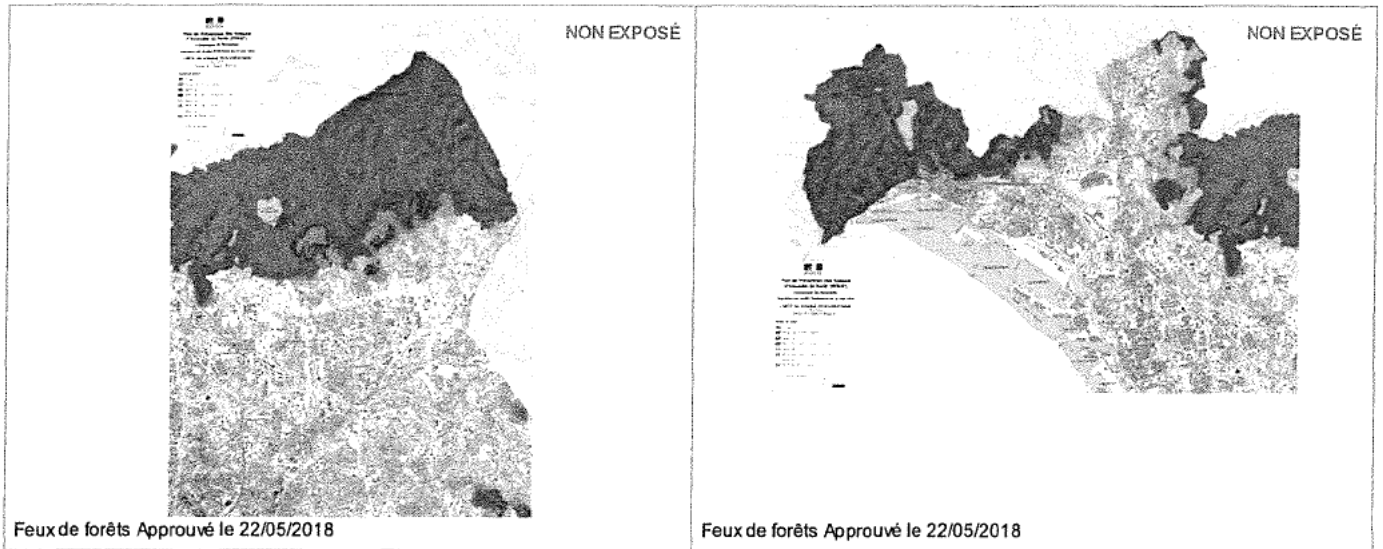
## Annexes

Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé



## Annexes

Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé

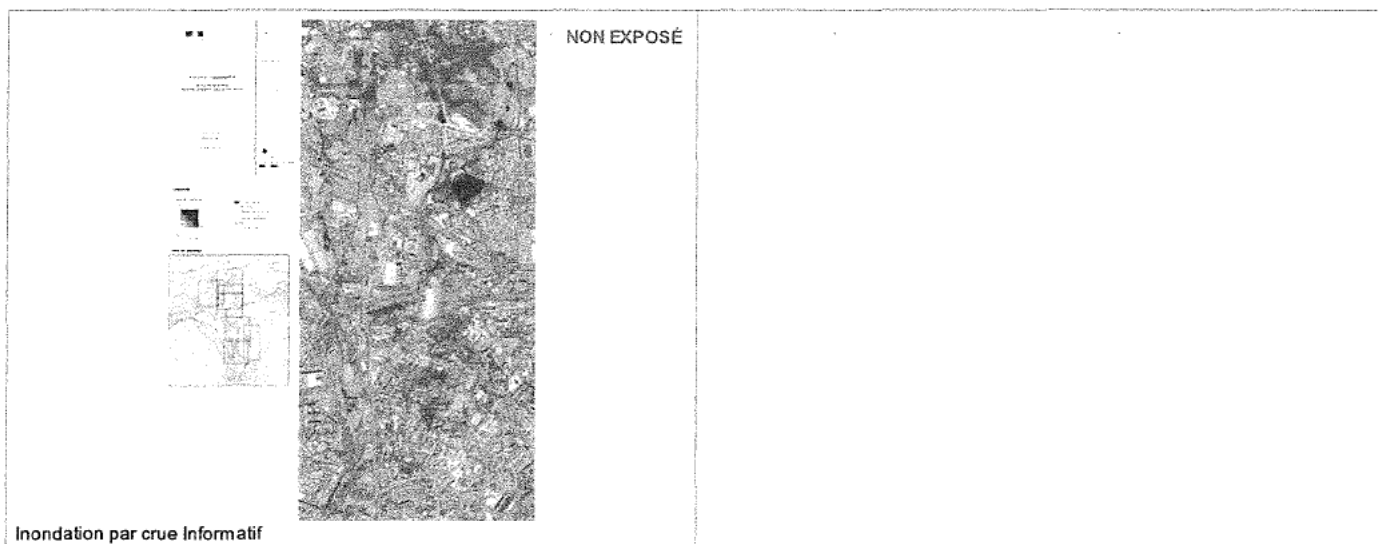
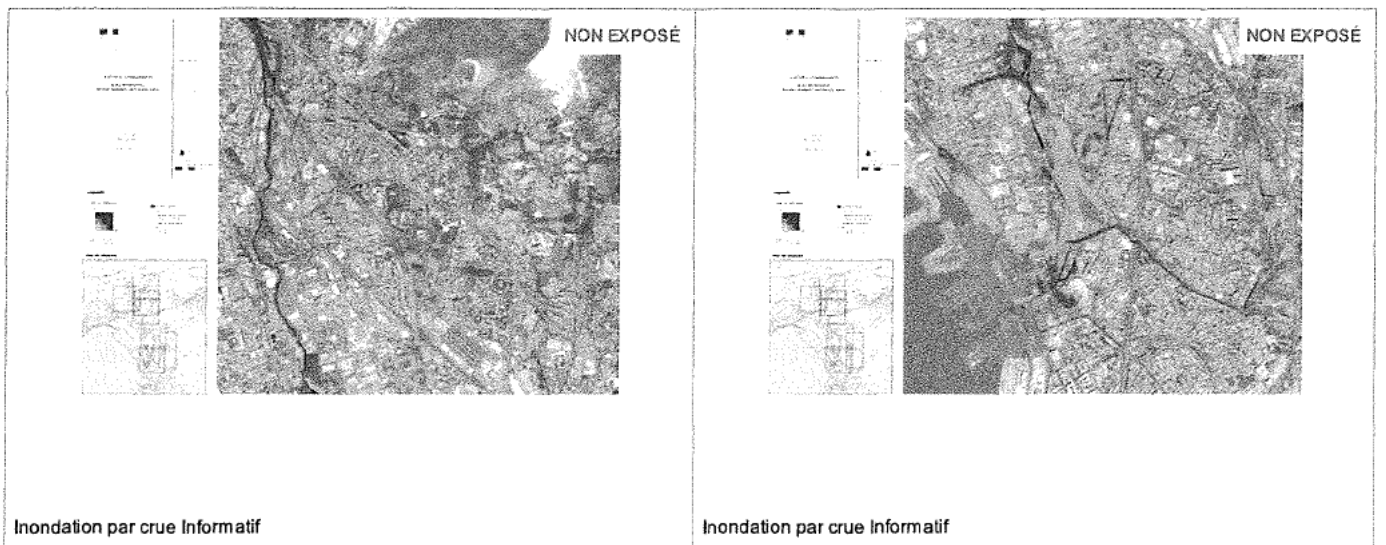
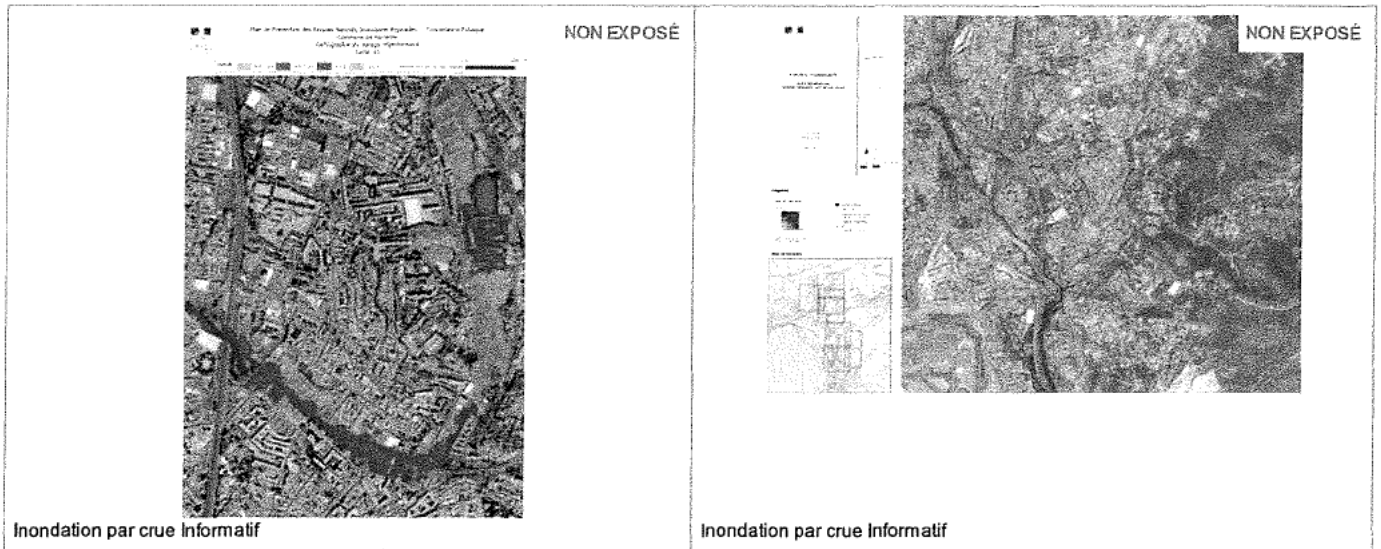






## Annexes

### Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé



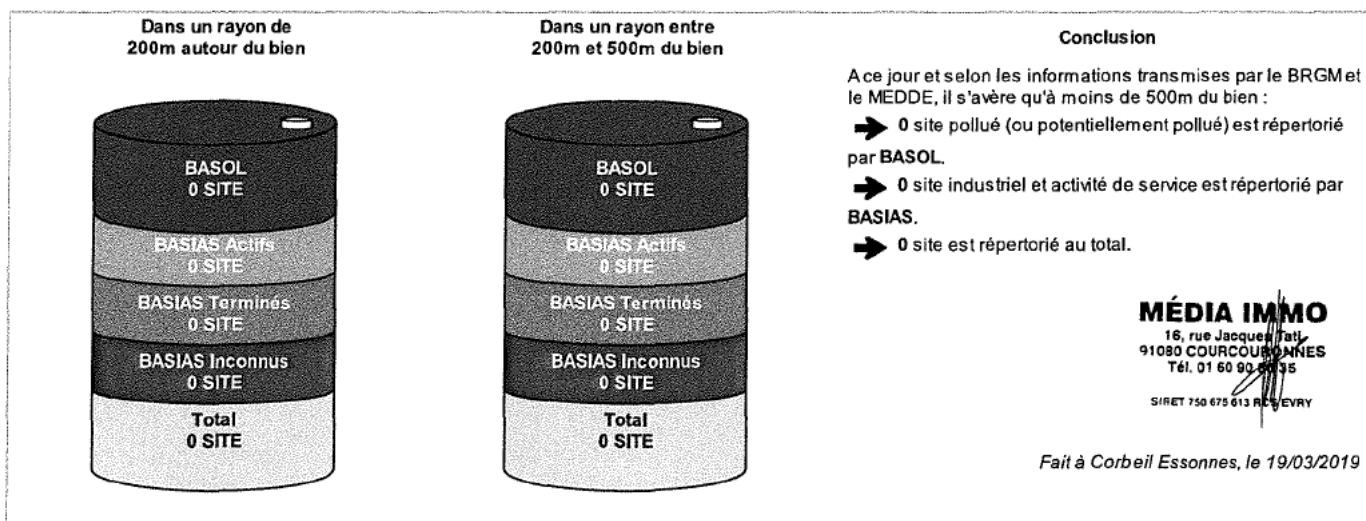
## Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)\*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	ALTER DIAGNOSTICS
Numéro de dossier	AD1903nm024
Date de réalisation	19/03/2019

Localisation du bien	430 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny Resd. VALMONT REDON Les PINS 13009 MARSEILLE
Section cadastrale	B 3
Altitude	-99999m
Données GPS	Latitude 43.244144 - Longitude 5.425778

Désignation du vendeur	[REDACTED]
Désignation de l'acquéreur	[REDACTED]



\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS** et **BASOL**  
(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE
Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols
Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien
Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

## Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

### Doit-on prévoir de prochains changements ?

**Oui** : En application du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols, plus communément appelés les **SIS** et seront intégrés à l'**ERNMT**.

### Dans quels délais ?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS entre le **1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019**.

### Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **Media Immo** vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

### Que signifient BASOL et BASIAS ?

- ➔ **BASOL** : **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- ➔ **BASIAS** : Base de données d'**A**nciens Sites Industriels et **A**ctivités de **S**ervice, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le **BRGM** (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

### Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

### Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

### Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

*« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)*

## Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



- ⊗ BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
- ▨ BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- ▩ BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- ⊕ Emplacement du bien
- Zone de 200m autour du bien
- Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement pollués) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos ⊗, ▨ et ▩.

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.



## Inventaire des sites

*situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien*

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
Aucun résultat à moins de 200m				

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
Aucun résultat de 200m à 500m				

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Terril Saint Cyr		98 che du valon de la barasse desire macario MARSEILLE
CRASSIER MONTGRAND		1 montée du commandant de Robien MARSEILLE
SARIA Industrie Sud Est		Montée des usines L'Estaque - Les Riaux MARSEILLE
SOCIETE LE NITOR	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants, Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.	Saint Jean du Désert, ch MARSEILLE
MME FABRE (VEUVE BERARD)	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Jouves, 94, bd MARSEILLE
LASSAILLY -ANCIEN ETABLISSEMENTS Usine de fabrication de produits désinfectants	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	Magnes, Impasse MARSEILLE
JEAN GIRARD STATION SERVICE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Roux prolongé, bd de MARSEILLE
Société Mobil Oil Française Mobil Oil	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Alphonse Daudet, av MARSEILLE
RAFFINERIE DE SOUFRE	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches soufrées	Cassis, Ancien ch de MARSEILLE
BUANDERIE PASCAL	Blanchisserie-leinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'HR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Dominique Colombani, av - ex av du Château MARSEILLE
Usine Schlosing	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	Jourdan, bd MARSEILLE
M. Bonifacio, Marie-Thérèse et Yvette Charmasson	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Provence, rue de MARSEILLE
M. Moreno	Fabrication de coutellerie	Maurelle, trav de la MARSEILLE
Jacques Rossignol	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	Chèvre, trav de la MARSEILLE
Sté Ozo Relais de Granval	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Latre de Tassigny, av de MARSEILLE
Shell	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Mairie, Quai de la MARSEILLE
Sté kodak-Pathé	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Latre de Tassigny, av de MARSEILLE
Mobil Oil	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Condorcet, rue MARSEILLE
ESSO	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Saint Loup à Sainte Marguerite, chem de MARSEILLE
Mobil Oil	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Françoise Duparc, bd MARSEILLE
Mobil Oil	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Vincent Delpuech, bd MARSEILLE
Mme Vve Orio	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Gavotte, la MARSEILLE
La Sté des carburants exelsior	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Tuileries, chem des MARSEILLE
Esso-standard station Esso	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Arenc, av d' MARSEILLE
Sté des travaux et industries maritimes	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Maxime, av MARSEILLE
SA des consommateurs de pétrole	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Littoral, chem du MARSEILLE
Shell	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	pêcheurs, quai des MARSEILLE
Shell	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Paris, bd de MARSEILLE
Jean Corboriou	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Cap Pnède, Rampe du MARSEILLE
La Soudure industrielle	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	Viste, route nationale de la (ex av de la viste) MARSEILLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Francis Barthélémy	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Viau, 9 rue MARSEILLE
Mme Chaudoin	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Javite, 78 rue MARSEILLE
Ets Charles Buboïs-Usine de produit chimique Couture	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a., Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	Moulin, trav du MARSEILLE
SA d'Hydrogénation	Fabrication de gaz industriels	Aygalades, chem des MARSEILLE
Mrs Brunon et Ramonatxo	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,	Aygalades, chem des MARSEILLE
Ets Emile Galnier huilerie des Chaudelles	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien, Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Aygalades, chem des MARSEILLE
Sté des pétroles Jupiter	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	Aygalades, les MARSEILLE
Fonderie Benet et Cie	Fonderie	Petit Camas, quartier du MARSEILLE
raffinerie de soufre	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches souffrées	Gibbes, quartier de MARSEILLE
M. Roura	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	Sainte Marthe, chem de MARSEILLE
M.Dufourg pour la Sté Trituration agricole et industrielle	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	Sainte Marthe à Saint Joseph, ch vicinal de MARSEILLE
Massot	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	National, bd MARSEILLE
Usine de trituration pour les articles de droguerie et épicerie	Industries alimentaires	Plombières, bd de MARSEILLE
Henry Prévot	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	RN8 MARSEILLE
Sté des Ets Delestrade	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...), Fabrication de coutellerie	Paul, 17 rue MARSEILLE
Isnard et Morcia	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)	RN8 MARSEILLE
M. Richelme	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Boulevard Extérieur, trav du MARSEILLE
M. Argème	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Jouven, rue de MARSEILLE
M. Mouren	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	Bas Canet, quartier du MARSEILLE
Aimé Trouin	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Madrague, traverse de la (ex ch vicinal) MARSEILLE
Meynier	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.	Madrague, traverse de la (ex ch vicinal) MARSEILLE
fonderie de fer	Fonderie	Petites Crottes, quart des MARSEILLE
Mr Lamy et Feraud	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,	Petites Crottes, quart des MARSEILLE
Nirès	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	MARSEILLE
fonderie de cuivre Bonnefoy	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Carénage n°1, bassin de MARSEILLE
raffinerie de soufre	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches souffrées	Arenc, 338, av d' MARSEILLE
Sté Gal de transbordement maritime	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	Santi, traverse MARSEILLE
Sté anayme des Tuyaux à joints parallèles (SA TJP)	Fonderie de fonte	Mirabeau, rue du ruisseau MARSEILLE
M Claudius	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Saint Lazare, 114, 116 ch de MARSEILLE
Dominique Reynier	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Echelle, 38, rue de l' MARSEILLE
dépôt d'essence de Mr Fontaine	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	RN 8 MARSEILLE
M Robert	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Belle de Mai, quart de la MARSEILLE
Mr gondois et cie	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Cap Janet, ch du MARSEILLE
Mr Bergerot	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Bon secours, traverse de MARSEILLE
Charlon	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	Rn 570 MARSEILLE
Fonderie de fer Minvielle	Fonderie	Dahuoch, 15 bd MARSEILLE
Mr Vaglietti Candide	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Ferrand, 15 bd MARSEILLE
fabrique d'encres et de cirages	Fabrication de colorants et de pigments et d'encre	Carenne, 6 rue de MARSEILLE
Fonderie de cuivre	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Palmer, 8 et 9 rue du MARSEILLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Fonderie de métal	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Beauvoisin, place - traverse de Gilec MARSEILLE
Urso Antoine	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	Rampal, 171 bd MARSEILLE
Savonnerie Allatini	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Grande communication, 11 Ch de la MARSEILLE
usine de trituration ancienne usine à chaux	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches souffrées	Cassis, Route de MARSEILLE
Mme Dreveton, Epouse Trouilhas	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.	Saint Pierre, quart MARSEILLE
Sté Verreries Provençales	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	Grande Communication, ch de la MARSEILLE
M Verminck et Cie	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.	Saint Esprit, rue MARSEILLE
Desmarais Frères	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Cassis, Route de MARSEILLE
Ets Roger Legendre	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	Cerisiers, bd des MARSEILLE
gabriel Salavy	Cokéfaction (cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales)	Sainte Marthe, ch vicinal MARSEILLE
Sté anonyme de la Néo-textile	Fabrication d'autres textiles (synthétique ou naturel : tapis, moquette, corde, filet, coton, ouate, ...)	Vignes, bd des MARSEILLE
Paul (Scierie)	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	Saint Pierre, rue MARSEILLE
sté des tuileries de St Marcel	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)	Marseille à Aubagne, ch de MARSEILLE
Cartier Henry	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	RN8 Bis MARSEILLE
M Blanc et Blain	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	Petites crottes, quartier des MARSEILLE
SADEG	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Arenc, quai d' - îlot 40 MARSEILLE
Le Logis Coopératif	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Jean Compadieu, av MARSEILLE
Sté Le Logis Coopératif	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Gibbes, ch de MARSEILLE
M. Lucci	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'HR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Latre de Tassigny, av de MARSEILLE
SARL Marseille Mazout	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Jean-Louis Ptc, rue MARSEILLE
Henri Negre	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto... )	Prado, Gare du MARSEILLE
Sté Korsia-Revel	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Capitaine de Gèze, bd MARSEILLE
Mme Toros Krikorian Station Service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	RN24 MARSEILLE
Ets St Yves	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	Gustave Desplaces, bd MARSEILLE
Sté Marseillaise de Mécanique de Précision	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	Valette, trav MARSEILLE
Sté Shell Française	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Latre de Tassigny, av de MARSEILLE
SARL Auto-Service-Réparation	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Rabatau bd MARSEILLE
Sté des Produits Chimiques du Fortin	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	Madrague de Montredon , av de la MARSEILLE
Vary et Cie	Industrie chimique	Scierie de marbre, trav de la MARSEILLE
Paul Jallès et Cie	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	Batonneau, trav MARSEILLE
Laval et Cie	Ennoblement textile (teinture, impression,...)	ch vicinal 2 MARSEILLE
Fonderie d'asphalte Roussel Père et fils	Fonderie	Catalan, domaine du MARSEILLE
Figueroa et Cie Usine Métallurgique	Métallurgie du cuivre (production et première transformation), Fonderie d'autres métaux non ferreux	Rouet, qu du et de Saint Giniez MARSEILLE
M. Ciran	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	Saint Giniez, qu de MARSEILLE
Fonderie de cloches Baudouin	Fonderie	Princes, ch des MARSEILLE
Sté des Accumulateurs Tribelhorn	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Grand Saint Giniez, av MARSEILLE
DELUC	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Fonderie de fer Mignot	Fonderie	Hivers, 21 rue des MARSEILLE
Fonderie Goss	Fonderie	Fort, rue du MARSEILLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Atelier pour la fonte et laminage du plomb	Fonderie d'autres métaux non ferreux, Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain (production et première transformation)	Rouet, qu du MARSEILLE
Payan	Cokéfaction (cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales)	Roucas Blanc, qu du MARSEILLE
M. Verminck Verrerie	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	Madrague de Montredon, qu de la MARSEILLE
M. Courches	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.	Mazargues, qu de MARSEILLE
M. Bricher Raffinerie de soufre	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches souffrées	Rouet, qu du MARSEILLE
Cartier Fils et Cie	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.	Saint Lambert, qu MARSEILLE
Louis et Achille Daniel	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Montredon, qu de MARSEILLE
Auguste Allègre	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Rouet, qu du MARSEILLE
M. Rampal	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Lambert, qu MARSEILLE
MM Julien-Sauve et Amayer	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Attaque, qu de l MARSEILLE
M. Lombard	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Lalande, 8 rue MARSEILLE
Cohen Fils	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	La Ciotat, ch de MARSEILLE
Dauré et Cie	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	Rouet, qu du MARSEILLE
Féraud cadet	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	Prado, av du MARSEILLE
Verrerie Moëfer	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	Rouet, qu du MARSEILLE
Grawitz et Fils	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Michelet, bd MARSEILLE
M. de Boris	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Grignan, rue MARSEILLE
Shell France	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Saint Louis, route de MARSEILLE
Marcel Riera	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...). Garages, ateliers, mécanique et soudure	RN9, ND Limite MARSEILLE
Sté Coloniale des Chaux et Ciments Portland de Marseille	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	La Nerthe, ch de MARSEILLE
Cie Française de Raffinage Station Service Total	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	RN59 MARSEILLE
Alès Service	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Jean Moulin, bd MARSEILLE
SA Omnium National de Transports et d'Exploitation Routière	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Aygalades, ch des MARSEILLE
Garage des Aygalades Station BP	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Saint Louis, route de MARSEILLE
Sté Française de Produits Chimiques et d'Explosifs - Ets François Barbe	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre...), Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Gare, ch de la MARSEILLE
Imer, Fraissinet, Baux	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	Crottes, rue des MARSEILLE
Raffinerie de soufre	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches souffrées	Belle de Mai, qu MARSEILLE
Anatole Ogier	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Burel, bd MARSEILLE
Frédéric Henri Vitalis	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Arenc, qu d' MARSEILLE
Romagnino Fonderie de fonte	Fonderie de fonte	Saint Victor MARSEILLE
Michel Coll	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Jean de Bernardy, rue MARSEILLE
Louis Esmieu Raffinerie de soufre	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches souffrées	Cabucelle, qu de la MARSEILLE
François Garcin	Fonderie	Saint Jean, bd MARSEILLE
M. Bielle	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Joliette, la MARSEILLE
Sté La Néroline	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales	Nerthe, route de la MARSEILLE
Eugène Desbief	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,	Riaux, qu de MARSEILLE
Sté de Soudure Autogène du Sud-Est	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	bassin de remisage MARSEILLE
Bernabo frères	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	Arenc, quai d' MARSEILLE
Claude Fabre	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Gare, ch de la MARSEILLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Robert Jutheau	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine (domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine)	Chypre, bd de MARSELLE
Fabrique de Vernis Durif	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	Rouet, qu du MARSELLE
Pierre Zumino	Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis...	RN8 MARSELLE
Kardi Frères	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Lirany (?), 4 rue de MARSELLE
Atelier Cocheril Léon	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales	Saint Charles, 101 bd MARSELLE
Victor Mourou Fonderie de graisses	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale ( Voir C19.20Z)	Maurin, bd MARSELLE
Les Acières de Longwy	Fonderie	Canet, qu du MARSELLE
Goyo	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Marcel, bd MARSELLE
Raymond Durand	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Bois-Lemaître, Impasse MARSELLE
Mme Trompette	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	Quatre chs du Merlan, Les MARSELLE
Frédéric Germano Station Antar	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Onze novembre, rue du - (ex Cours du 11 novembre) MARSELLE
Gaston Blanc	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	RN8, 130 MARSELLE
Maurice Isnardon	Fabrication de coutellerie	Roux prolongé, bd de MARSELLE
Baptiste Allio	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Merlan à la Rose, ch de MARSELLE
SA Cartonnerie-Papèterie "La Garelle"	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	Trois Lucs, 269 route des MARSELLE
Station Donini	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Audience, rue de l' MARSELLE
Desmarais Frères Total CFR Station Relais de la Barasse	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Toulon, av de MARSELLE
Savonnerie Gubernatis	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Saint Tronc, 20 ch de MARSELLE
Bellier Constant Raffinerie de soufre	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches souffrées	Saint Jean, bd MARSELLE
Boude et Robert Raffinerie de soufre	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches souffrées	Sainte Marguerite à Saint Loup, ch vicinal de MARSELLE
Verrerie Sardo H Propriété de Ripert	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche), Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	Sainte Marguerite à Saint Loup, ch vicinal de MARSELLE
Louis Barthélémy Verrerie	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	Sainte Marguerite, qu MARSELLE
Fabrique de vernis gras Dufour	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	Cassis, route de MARSELLE
Duvernert	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	Chemin de Fer, bd du MARSELLE
Savonnerie Chauvet	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	Saint Esprit, rue MARSELLE
Fonderie d'Acier du Midi	Fonderie d'acier	Vignes, bd des MARSELLE
M. Gourdon	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	Cassis, route de MARSELLE
Usine Asseo (1906), Etienne Giraud - Fabrique de mèches de sûreté (1910)	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	Fiscatoris, vallon de MARSELLE
Duchateau et Panard	Fabrication de produits azotés et d'engrais	Sainte Marguerite, qu MARSELLE
M. Gaudin	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	Pomme, ch de la MARSELLE
Sté Minium France, ex usine Alpina Fonderie de plomb pour la fabrication de litharge et du minium	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain (production et première transformation)	Millière à Saint Ment (ex ch vicinal n°29 de la Millière), ch de la MARSELLE
Usine de trituration Maurin et Cie	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	Grande communication de Marseille à Aubagne, ch de MARSELLE
Couillet Frères Scierie	Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis...	Valentine, La MARSELLE
Entreprise de béton armé et maçonnerie JB Abeto	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries, Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	Saint Loup à la Pomme, ch vicinal de MARSELLE
Sté Commerciale du Cabot	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Colline Saint Joseph, ch de la MARSELLE
Louis Bley	Ennoblement textile (teinture, impression,...)	Panouse, av de la MARSELLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	Pont de Vivaux, qu du MARSEILLE
Mattei et Cie	Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs	Saint Menet, qu de MARSEILLE
Sté Ricard	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	Peupliers, bd des MARSEILLE
Sté La Galvanisation de Provence	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	Valentine, route de La MARSEILLE
Sté Shell Française	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Cassis, route de MARSEILLE
Léon Sarrazin	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L), Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	Poilus, av des MARSEILLE
Tuileries de St Marcel	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine (domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine)	Mère, lieu dit La MARSEILLE
Els Lunopro	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	Septième tirailleurs algériens, bd du MARSEILLE
La Matière Plastique Ouvrée	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	Moulin, 1 trav du MARSEILLE
Els Prouvost-Dalle et Cie	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	Cartonnerie, trav de la MARSEILLE
Le Phénix	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	Valentine, La MARSEILLE
Belivier Frères	Industrie chimique	Notre Dame, rue MARSEILLE
Manufacture Béyont	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...)	Quatre chs du Merlan, Les MARSEILLE
Fabrique Pellegrin	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	Saint Just, qu MARSEILLE
Fabrique de vernis André	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	Saint Just MARSEILLE
Verrerie Dupuis	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	Olives, route des MARSEILLE
Reynaud de Trets Raffinerie de Soufre	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches souffrées	Chartreux, qu des MARSEILLE
Verreries du Midi	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche), Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	Olives, route des MARSEILLE
Desmarais Frères	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	Toulon, 8 route nationale de MARSEILLE
Sté Provençale des Lubrifiants Nationaux Prolub	Régénération et/ou stockage d'huiles usagées	Pomme, qu de la MARSEILLE
Usine Blain	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Tête Noire, lieu dit La MARSEILLE
SA l'Economique	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	RN8 bis de Marseille à Toulon MARSEILLE
Ribbe et Pouyet	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	RN8 de Marseille à Aubagne MARSEILLE
Els Couvet Rambat et Cie	Chaudronnerie, tonnellerie	Saint Barnabé, av de (ex ch de Saint Barnabé) MARSEILLE
A. Peironty	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	Toulon, route de MARSEILLE
Sté Méridionale d'Industrie	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	Malpassé, qu MARSEILLE
Teinturerie Industrielle	Ennoblement textile (teinture, impression,...)	Château-Gombert, av de MARSEILLE
SARL Teinturerie du Sud, ex Teinturerie-blanchisserie-buanderie Fraissinet et Cie	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons, Ennoblement textile (teinture, impression,...), Ennoblement textile (teinture, impression,...)	Saint Jean du Désert, ch MARSEILLE
MM Faure et Gautier Fabrique de Minium	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	Chartreux, qu des MARSEILLE
Robert Flugel	Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai	Saint Marcel MARSEILLE
Société des Ciments Lafarge France	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L), Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage), Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage), Compression, réfrigération, Garages, ateliers, mécanique et soudure	MARSEILLE
SINTO	Industrie manufacturière, Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	MARSEILLE
Société de Métallurgie Générale	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	MARSEILLE
Provence Polyesther	Industrie manufacturière	MARSEILLE
SA SAONYL-TELAX	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	MARSEILLE
SA Tanker-Service	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)	MARSEILLE
Tanker- Service	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	MARSEILLE



Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
M. Egenschwiller	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	MARSEILLE
M. Jean Guarnieri, Intercass	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	MARSEILLE
M. Edouard Giustarini	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	MARSEILLE
Foresta	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSEILLE
Foresta	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSEILLE
Université Aix-Marseille Faculté de médecine secteur nord	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSEILLE
M. Gabriel Desira et Pierre Perez / M. Mallia	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...), Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	MARSEILLE
Sercoma	Stockage de charbon	MARSEILLE
PTT	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	MARSEILLE
Garage du Pharo / anc. France Telecom / anc. PTT Garage du Pharo	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres), Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres), Garages, ateliers, mécanique et soudure	MARSEILLE
Société Nouvelle d'HLM	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSEILLE
Société Nouvelle d'HLM	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSEILLE
Gherzo Frères SA	Autres industries extractives, Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage)	MARSEILLE
Lafarge	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	MARSEILLE
Lafarge	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	MARSEILLE
Lafarge	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	MARSEILLE
Compagnie Française des Ferrailles	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	MARSEILLE
Cheyran	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	MARSEILLE
Société Provençale de distribution de chaleur (SPDC)	Stockage de produits, Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSEILLE
SEDCA SA	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	MARSEILLE
SUD-SIEGES SARL	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	MARSEILLE
Chemin du Fontainieu, St Joseph, 13014 Marseille Les Roches Claires	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	MARSEILLE
MOLLITI Paul	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres), Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSEILLE
TOTAL	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
Nobel PRB Explosifs	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	MARSEILLE
Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille et Société SERC Blouzi Ouest	Stockage de charbon, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSEILLE
Garage Grondin	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres), Chaudronnerie, tonnellerie	MARSEILLE
Société Provençale de distribution de chaleur	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSEILLE
Atelier de Tronçonnage	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	MARSEILLE
RNJR (Régie Nationale Usine Renault) Régie Nationale des Usines Renault	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques, Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	MARSEILLE
Laurenti Simone / Baunus et Pehlivanian Westinghouse Laverie	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSEILLE
SNCF Atelier SNCF Marseille Prado	Compression, réfrigération, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
Beton Chantier	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945), Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	MARSEILLE
BETON NORD Société	Stockage de produits, Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...)	MARSEILLE
SARL Mediaco Véhicules Industriels	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	MARSEILLE
M. Victor AROUTUNIAN	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres), Chaudronnerie, tonnellerie	MARSEILLE
SA ALUSUISSE-France	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	MARSEILLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Société SHELL Française	Stockage de produits, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
DEDIEU Robert Robert Auto	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres), Chaudronnerie, tonnellerie, Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSEILLE
Société Marseille d'Habitations	Production et distribution d'électricité (y compris transformateur), de gaz, de vapeur (chaleur) et d'air conditionné (y compris soufflerie, compression et réfrigération)	MARSEILLE
Société Marseillaises d'Habitations	Production et distribution d'électricité (y compris transformateur), de gaz, de vapeur (chaleur) et d'air conditionné (y compris soufflerie, compression et réfrigération)	MARSEILLE
Société d'administration d'Immeuble SITG	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSEILLE
DEPIERRE Yvan, Syndic d'immeubles	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
M. Henri COSTE	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	MARSEILLE
Postes de Marseille	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
Ensemble immobilier "les Montouses"	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	MARSEILLE
Union Foncière et Financière Tour Méditerranée	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSEILLE
SA Provence Logis, SA d'HLM	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
Provence Logis	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSEILLE
Provence Logis	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
Syndicat des Copropriétaires de la Résidence "Le Mail"	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
Académie d'Aix-Marseille (CHU Nord-UER Médecine)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
M. Roger BELLON	Chaudronnerie, tonnellerie	MARSEILLE
Société Provençale d'Exploitation de Pressing SOPREP	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSEILLE
Jean CHIARELLO	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	MARSEILLE
Metro-Press	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSEILLE
BTDM	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	MARSEILLE
Université de Droit / Economie / Sciences d'Aix-Marseille	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSEILLE
SA Ferrier	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	MARSEILLE
SARL Carrosserie GUICHARD	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSEILLE
SARL Garage MERLINO	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	MARSEILLE
Postes et télécommunications. Direction Opérationnelle des Télécommunications du Réseau National	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
BENE Patrice	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSEILLE
SNCF Direction de l'Équipement Région de Marseille	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques, Métallurgie, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	MARSEILLE
Société Commerciale CITROËN	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
TOTAL (CFR)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
SARL Melchior Frères	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	MARSEILLE
SARL "Garage du Merlan"	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSEILLE
Compagnie Industrielle Distribution Garage cadet roussel	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
Société LARAPIDE INTERNATIONAL	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
M. Pierre VALETTE	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSEILLE
M. MORETTI Défendin	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSEILLE
Société Industrielle de Trafic Maritime "INTRAMAR"	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques	MARSEILLE
M. BOIN Jacques _ TAC	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres), Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSEILLE



Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
SA Samson CHERQUI, SA Emballages en 1972	Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis....Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...),Compression, réfrigération	MARSEILLE
15 boulevard David OLMER Benoit Berthiot Guilbert Rautit	Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage)	MARSEILLE
Société BBGR Benoit Berthiot Guilbert Rautit	Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage)	MARSEILLE
Hossam ISMAIL	Récupération de déchets triés non métalliques recyclables (chiffon, papier, déchets "vert" pour fabrication de terreaux ; à ne pas confondre avec décharge de "déchets verts" qui n'est pas contrôlée : E38.43Z, ou avec peaux vertes ou bleues : C15.11Z )	MARSEILLE
Société des Eaux de Marseille Usine de Traitement des eaux de Saint Barnabé et de Saint Marthe	Stockage de produits,Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)	MARSEILLE
Monsieur NICAISE La Rotinerie Atelier de Vernissage	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...	MARSEILLE
BRONZO 1994- SPM Société de Préfabrication et Matériaux Station de Transit de Résidus Urbains	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...),Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M ; déchetterie)	MARSEILLE
Société FARMING CAR	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto... )	MARSEILLE
Brosserie Jeanne d'Arc	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	MARSEILLE
Lycée "La Floride"	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSEILLE
M. Noël TRUPIANO	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSEILLE
M. Robert IRAUDO	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSEILLE
SA Cind à sec R. Chavanon	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSEILLE
SA SOPRESCO	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSEILLE
SA Française ESSO	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSEILLE
Société ESEA	Industrie chimique,Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...),Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	MARSEILLE
Société SHELL Française Région de MARSEILLE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I),Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
Société MOBIL OIL française	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I),Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
Centre de ravitaillement en essences de Sainte-Marthe	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I),Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
Société Bronzo // PIMS CASS	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto... )	MARSEILLE
Société Centrale Futaille	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto... ),Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures),Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.),Chaudronnerie, tonnellerie,Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures),Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique,Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.)	MARSEILLE
LASALLY	Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche	MARSEILLE
Somedith	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSEILLE
SNCF	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I),Garages, ateliers, mécanique et soudure.Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSEILLE
Société des Huiles Renault	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSEILLE
Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris	Fabrication de machines d'usage général (fours, brûleurs, ascenseurs, levage, bascules, frigos, ventilateurs... ),Transformateur (PCB, pyralène, ...),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSEILLE
Guillaume NACCI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSEILLE
SA OMNIUM D'ENTREPRISES	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Société des Grands Travaux Hydrauliques	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...),Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSEILLE
L'air Liquide	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSEILLE
Nouvelle Chaudière	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	MARSEILLE
BENADY	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSEILLE
Union des Industries de Produits Oléagineux (UNIPOL)	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSEILLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
ELF Distribution ELF	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSEILLE
Société des Pétroles SHELL BERRE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSEILLE
ABEL Marcel	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSEILLE
Compagnie Française de Raffinage	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
Antar	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I),Compression, réfrigération	MARSEILLE
SIDMAP Société industrielle de matières plastiques / Etablissement BOULAN Peintures en boîtes	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I),Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	MARSEILLE
Société SODIM	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSEILLE
Société Pillard Frères	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques (pour gaz ou liquide) et de chaudières pour le chauffage central	MARSEILLE
Au Grand Garage des Aygaldes	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSEILLE
Société de Transformation de Papiers d'Emballage PAPEM	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSEILLE
Société des Pétroles SHELL-BERRE "Le Constellation"	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I),Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
Pierre AUDRIC	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSEILLE
SARL SEMABI	Chaudronnerie, tonnellerie	MARSEILLE
Société "Rose Pressing"	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I),Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSEILLE
Léon BOTTAINI	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants,Chaudronnerie, tonnellerie	MARSEILLE
Société TEMPIER-ROUSTANT	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSEILLE
SA Etablissements ORTIZ	Compression, réfrigération	MARSEILLE
Société des Terrassements et des Ouvrages du Midi	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSEILLE
Madame Veuve Marie Fernandez	Métallurgie	MARSEILLE
SA F.F.S.A.	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSEILLE
Filiale des Houillères de Bassin du Centre et du Midi Société Méridionale des Combustibles	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I),Stockage de charbon	MARSEILLE
Jean-Christian BOUR	Chaudronnerie, tonnellerie,Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	MARSEILLE
Société des Pétroles SHELL-BERRE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I),Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
GIORDANO Barithélémy	Fabrication de coutellerie	MARSEILLE
DI TUCCI Xavier	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSEILLE
AIN Aimé	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSEILLE
Société des Pétroles SHELL-BERRE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSEILLE
SA MOBL-OIL française	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSEILLE
Paul RUSTIGLIANO	Métallurgie,Métallurgie	MARSEILLE
Shell-Berre (ex ELF distribution)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSEILLE
Mr Grégorie GULBASDIAN	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	MARSEILLE
société "les travaux du Midi"	Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage),Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	MARSEILLE
Mr IBANEZ	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matricage découpage ; métallurgie des poudres	MARSEILLE
Stavroula CACCHINO	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I),Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I),Chaudronnerie, tonnellerie,Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	MARSEILLE
Pressing Philips	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSEILLE
Pressing PRESS-O-RAMA	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSEILLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Sté SCOREX	Métallurgie du cuivre (production et première transformation)	MARSELLE
Scté MILLIAT Frère	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Mr Paul SUZANNE	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures),Chaudronnerie, tonnellerie	MARSELLE
Garage BEAUMONT	Chaudronnerie, tonnellerie,Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	MARSELLE
Sté "Saint-Marthe Automobile"	Garages, ateliers, mécanique et soudure,Chaudronnerie, tonnellerie	MARSELLE
SA GICA "La générale d'importation, d'exportation et de conditionnement de produits alimentaires"	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I),Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné,Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20,11Z ou D35.2)	MARSELLE
SHELL-BERRE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Mr Aldo RAFANO	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants,Chaudronnerie, tonnellerie	MARSELLE
TOTAL	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
SA TOTAL compagnie française de raffinage	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Etablissement R Fontaine	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	MARSELLE
Entreprise TRALOMAT	Compression, réfrigération,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
SA "Le Bec Fin"	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,	MARSELLE
Sté d'exploitation des transports Borrelly et Cie	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Ets MAYAN-CHAUMERY	Fonderie de métaux légers,Métallurgie du cuivre (production et première transformation)	MARSELLE
Sté confraternelle pharmaceutique méditerranéenne	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
La société des constructions métalliques du Midi	Fabrication de coutellerie,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Sté des ateliers provençaux de réparations navales et industrielles	Fabrication de coutellerie,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Station service B.P	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
SOPECO, Société des Pétroles et combustibles liquides	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Mme Lydia ORIO	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Mr Roger ORGLIA	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...),Fabrication de coutellerie	MARSELLE
ESSO STANDARD + BP + SHELL-BERRE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Régie autonome des transports de la ville de Marseille (R.A.T.V.M)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Sté ANPAL	Chaudronnerie, tonnellerie,Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage, étirage)	MARSELLE
Fonderies Méridionales	Fonderie de métaux légers,Fonderie d'acier,Fonderie de fonte	MARSELLE
Mme veuve JUVENON Antoinette	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
SCI ARCC	Compression, réfrigération	MARSELLE
Société pour l'Application du Polyester à l'Industrie et à la Marine- SAPIMER SAPIMER	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Société Méditerranéenne d'Exploitation Thermique SOMETH	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Sté Foncière de Développement Immobilier	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques,Compression, réfrigération	MARSELLE
Jean Deganello	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Société Française des Pétroles BPBP	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
DUNES Restaurants Sté DUNE	Compression, réfrigération	MARSELLE
SA Agip Française AGIP	Compression, réfrigération,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
MATRAV SARL Manutention et Transports de Viande MATRAV	Chaudronnerie, tonnellerie,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Société Agip Française Agip	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I),Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSELLE
SA Cofradel- Compagnie Française du Grand Delta Cofradel	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Société Béton de France	Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage) ,Compression, réfrigération	MARSELLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Jean Claude Mugnani	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
La Société Française d'Entreprises de Dragages	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
S.O.P.A.D. Société de Produits Alimentaires et Délicieux S.O.P.A.D.	Centrale électrique thermique, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
Auguste Martini	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Entreprise Caruso	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Société des Tuileries de Marseille Saint Henri	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Société Générale des Tuileries de Marseille Saint Henri	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Louis Brunier	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Société S.O.L.I.C.O.	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Paul Antoine	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Laurent et Bremont Carrière de Fondacle	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Extraction de houille et de lignite et de tourbe	MARSEILLE
Travaux Publics et Routiers	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Joseph Carollo	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Toma J	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Entreprise Truchetet et Tansi	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Bailleul- Entreprises Grés Glories	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Electricité Moderne	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
SA d'Exploitation des Mines de Soufre de Provence	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Mr Elie Chouraqui	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Georges Laville	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Jean Claude Billard	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
B Glories et Compagnie	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Gagneraud Père et Fils	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Société Plant	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Mrs Gallan Julien et Victor	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
SARL TG Terrassement	Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage)	MARSEILLE
Entreprise Guillery	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Sté L'Entreprise Industrielle	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Jean Spada	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
J. Rapetto	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Trindel	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
SOMEDAT - groupe STVA (Société des Transports de Véhicules Automobiles) / ex. Sté MAT (Marseille Auto Transport) emprise SNCF de la gare Saint Marcel	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
METOFER	Stockage de résidus miniers après traitement des minerais métalliques non ferreux	MARSEILLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
F GARDIOL	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Sté Coloniale des Chaux et Ciments de Portland	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Sté Nouvelle d'Exploitation de Carrière	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Sté Générale des Tuileries de Marseille	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Entreprises Boussiron	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Sté Générale d'Explosif Cheddites	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Entreprise J. LEFEBVRE	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Entreprise AUTIER	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Entreprises Boussiron	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Travaux Souterrains	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Entreprise Incherman	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Construction Moderne Française	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
KRIKORIAN Jacques et André Station Service	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
Sté Générale de Travaux Publics	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Industrielle de Travaux	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Etude des Transports de la Valorisation des Gaz Naturels du Sahara	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Entreprise Borel Valerian	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Sté des Grands Travaux de l'Est	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
STE SCETA PARC	Garages, ateliers, mécanique et soudure	MARSEILLE
ETS PREMILIEUX	Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai, Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin, Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin, Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène, ...), Fabrication et préparation de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a., Métallurgie, Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale	MARSEILLE
CHRISTOFLIS	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants, Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSEILLE
SA GRANDI	Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage)	MARSEILLE
STE Photo Service	Fabrication de matériels optique, photographique et lunetterie (y compris application de vernis et peinture pour les pièces les concernant)	MARSEILLE
STE AS 24	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
Compagnie Française de Raffinage TOTAL TOTAL	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
Centre Universitaire de St JEROME	Compression, réfrigération	MARSEILLE
STE GENTY BIANCO	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
STE COGESTAR	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Stockage de charbon	MARSEILLE
Société Archimer Plaisance // ex CHANTIERS NAVALS FRIJOUL Plaisance	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
Sté PLASTGRAPH	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	MARSEILLE
Laboratoire Interrégional de la Direction de la Consommation et de la Répression des Fraudes	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
SARL OR ET CHROME	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	MARSEILLE
Cie Européenne de Peintures JULIEN	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
STE MONACI	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
SA INTRAMAR	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques	MARSEILLE
BOUDHAOUJA Khemares	Chasse, piégeage et services annexes	MARSEILLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
SA LEON VINCENT	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques	MARSEILLE
STE TOTAL Raffinage Distribution	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
Communauté de Communes Marseille-Provence-Métropole	Compression, réfrigération	MARSEILLE
STE CARBUR	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
STE LABO-service Provence	Imprimerie et reproduction d'enregistrements, Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,....)	MARSEILLE
Sté SMTA	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
LNМ Les Nouveaux Matériaux	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,....)	MARSEILLE
Sté COMETHERM	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSEILLE
STE GENTA PHARMACEUTICALS EUROPE	Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)	MARSEILLE
CNRR UPR 0223 - Laboratoire de Microbiologie Marine	Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)	MARSEILLE
STE L'AIR LIQUIDE	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	MARSEILLE
STE SSO SAF	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
SA MOBIL OIL FRANCAISE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
STE de Travaux Publics Régionaux	Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux (broyage et traitement des minerais)	MARSEILLE
3H TRANSIT	Stockage de produits chimiques, de produits issues de la mine, de produit liquides inflammables et de boues diverses	MARSEILLE
SA FINA France	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
Société Routière de Provence	Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple)	MARSEILLE
Claude Cantone Vernisseur	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	MARSEILLE
Société Copac Vrac	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
SCAC de Roquefort La Bédoule	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
Cogestar	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSEILLE
Pharma - Dom SA	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Omega Pharma France	Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
SARL STD France	Transports terrestres et transport par conduites	MARSEILLE
S.A.R.L. Polytranservices	Transports terrestres et transport par conduites	MARSEILLE
Marseille Courses	Transports terrestres et transport par conduites	MARSEILLE
Equipement service bateaux	Services auxiliaires des transports	MARSEILLE
Huileries Luzzati et Cie		MARSEILLE
Huileries Luzzati et Cie		MARSEILLE
Fabrique d'ammoniac		MARSEILLE
RTM	Compression, réfrigération, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
MIDAS	Garages, ateliers, mécanique et soudure	MARSEILLE
Garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure	MARSEILLE
Conserverie Miceli Frères		MARSEILLE
Renault	Garages, ateliers, mécanique et soudure	MARSEILLE
Peugeot	Garages, ateliers, mécanique et soudure	MARSEILLE
Charavel et Mchet		MARSEILLE
ENTREPOSE		MARSEILLE



## Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)\*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	ALTER DIAGNOSTICS
Numéro de dossier	AD1903nm024
Date de réalisation	19/03/2019

Localisation du bien	430 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny Resd. VALMONT REDON Les PINS 13009 MARSEILLE
Section cadastrale	B 3
Altitude	-99999m
Données GPS	Latitude 43.244144 - Longitude 5.425778

Désignation du vendeur	[REDACTED]
Désignation de l'acquéreur	[REDACTED]

### RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

### GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

### QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.

\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

### SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
Cartographie des ICPE  
Inventaire des ICPE

## Cartographie des ICPE

Commune de MARSEILLE



- |  |                     |  |                              |
|--|---------------------|--|------------------------------|
|  | Usine Seveso        |  | Elevage de porc              |
|  | Usine non Seveso    |  | Elevage de bovin             |
|  | Carrière            |  | Elevage de volaille          |
|  | Emplacement du bien |  | Zone de 5000m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.



## Inventaire des ICPE Commune de MARSEILLE

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Coordonnées Précises	EUROLINKS-SIPR DEFENSE	15 bd Richard Pointe Rouge 13008 MARSEILLE 08	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	SUD FER SA	93 Boulevard de la Valbarelle 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	RENAULT MICHELET	134 bd Michelet 13008 MARSEILLE 08	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PERASSO SNC	Chemin du Vallon de Toulouse - St Tronc BP 542 13010 MARSEILLE 10	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	SERAMM	Chemin de Sormiou 13009 MARSEILLE 09	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	IMMUNOTECH	130 AV. DE LATTRE TASSIGNY 13009 MARSEILLE 09	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SUEZ RV MEDITERRANEE	5 Boulevard Bonnefoy 13010 MARSEILLE 10	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	MARSEDIS(SA) AUCHAN FRANCE	13010 MARSEILLE 57, bd. Romain Rolland 13010 MARSEILLE 10	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	MAJ ELIS PROVENCE	31, avenue des platanes 13010 MARSEILLE 10	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	PIECES AUTO FIFI TURIN	48 av Fifi Turin 13010 MARSEILLE 10	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	CARREFOUR	26 avenue Bsa Triolet 13008 MARSEILLE 08	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SODEXO - SMRS	Cuisine Centrale de Marseille 54 boulevard Pont de Vivaux 13010 MARSEILLE 10	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	PROFERMET	15 impasse de Sète 13010 MARSEILLE 10	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOMEFOR Marseille	137, Pont de Vivaux 13010 MARSEILLE 10	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SCI CAP EST LOISIRS	6, avenue de la Capelette 13010 MARSEILLE 10	En construction INCONNU	Non Seveso NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à plus de 5000m du bien</i>			
CHEYLAN (10eme)	19 rue d'Alby 13010 MARSEILLE 10	En cessation d'activité Autorisation	Non Seveso NON
MONIER	172 avenue de saint louis au rove 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
Régie des Transports de Marseille	80 Bld du Métro 13001 MARSEILLE 01	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SAS ELIAV chez AG INVEST	26 bld Gay Lussac 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
CHANTIER NAVAL DE MARSEILLE (formes 8-9)	Grand Port Maritime de Marseille Formes de radoub 8 et 9 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
LA PROVENCE	248, Avenue Roger SALENGRO 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE	Institut Méditerranéen de Technopole Pôle Technologique de Chateau Gombert 13013 MARSEILLE 13	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
COMPAGNIE DES DETERGENTS SAVON MARSEILLE	66 chemin de Sainte Marthe 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à plus de 5000m du bien</i>			
DELTA RECUPERATION PROVENCE	rue Pierre Dravet - Gare St marcel 13011 MARSEILLE 11	En cessation d'activité Autorisation	Non Seveso NON
AP-HM (Hôpital Nord)	Chemin de Bourrely 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT (GDE)	11, boulevard Ampère Zone Industrielle de la Delorme 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
GASTALDI	13 Traverse du Bachas 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
ONYX Méditerranée	17, Bd de la Millière 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
ROSTOCK	317 CORNICHE DU PRESIDENT KENNEDY 13007 MARSEILLE 07	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
D_HUART INDUSTRIE	Rue Pierre DRAVET - BP 55 Saint-Marcel 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
CARREFOUR	Centre Commercial Le Merlan Avenue Prosper Mérimée 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
PAM	23 place de la Joliette BP1965 13001 MARSEILLE 01	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
GRANDS MOULINS DE PARIS	Grands Moulins de Paris 13, Traverse Magnan 13003 MARSEILLE 03	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
BROYAGE DU MIDI ET DE LA MEDITERRANEE	34, bd du capitaine Geze 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
INDUSTRIELLE MARITIME MEDITERRANEE	90 chemin Mrabeau - ZI ACTISUD 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
CEMEX BETONS SUD EST	Bassin de radoub n° 6 13002 MARSEILLE 02	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
INTERXION	INTERXION NET CENTER - SFR - 40 avenue roger salengro 13003 MARSEILLE 03	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SERVICE AUTO PIECES SAP	249 avenue Roger Salengro 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
NEGRE (MATALINOR)	2 Boulevard de la Cartonnerie 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
CHOCOLATERIE DE PROVENCE	43 Chemin vicinal de la Millière 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
CARREDIS	Gare d'Arenc 14 rue d'Antoine 13002 MARSEILLE 02	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
CREALIS	35 rue Emmanuel Eydoux Traverse de la Monjarde 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SUD MOTEURS	2 bld des Bassins de Radoub 13002 MARSEILLE 02	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
ROUTIERE DE PROVENCE	Centrale d'enrobage fixe de l'Estaque Chemin de la Nerthe (Carrierie Lafarge) 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
PAPREC CHANTIERS	Rue Augustin Roux ZI de la Lauzière 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
MEDIA COVRAC	Terre plein de Mourepiane Enceinte Portuaire poste 143 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
AP-HM PSY-DIR	145 Bd Baille 13005 MARSEILLE 05	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
SILIM	Gare Saint Louis Les Aygalades 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
BRONZO	Bd Ampère 13001 MARSEILLE 01	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SILIM	Centre Tri Aygalades 99 avenue des Aygalades 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
FURFER (EX LLORENS)	35 Boulevard de la Barasse 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
-----	---------	---------------------------	------------------------------

*ICPE situées à plus de 5000m du bien*

SILO DE LA MADRAGUE (Ste PANZANI)	4, chemin du Littoral 13002 MARSEILLE 02	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SEMOULERIE DU LITTORAL ( Ste PANZANI)	4, chemin du Littoral BP 2338 13002 MARSEILLE 02	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
PERNOD	30 Bd Gay Lussac - les arnavaux LES ARNAVAUX 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
PROFER Marseille	44 boulevard Capitaine Gèze 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SEMM SAINTE MARTHE 14 EME ARR.	Quartier du Merlan 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SEMM ST BARNABE 12 EME ARR.	Rue Charles Kaddouz 13012 MARSEILLE 12	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SEMM VALLON DOL 14EME ARR.	Quartier du Vallon Dol 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SEMOULERIE PANZANI	131, avenue Corot 13013 MARSEILLE 13	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
CHARVET	503, rue Saint PIERRE 13012 MARSEILLE 12	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SNCF TECHNICENTRE PACA BLANCARDE	38 Traverse de la Trévaresse 13012 MARSEILLE 12	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
SPUR ENVIRONNEMENT	228, rue de CHATEAU GOMBERT 13013 MARSEILLE 13	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
BRONZO-FERASSO	Chemin des Bessons Sainte Marthe 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
LAFARGE GRANULATS France	BP 108 - Chemin de la Nerthe 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
HARIBO RICOLES ZAN	67, boulevard du Capitaine Gèze 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
ATELIERS LOUIS GALLI	33 chemin de Saint Henri 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
BTMF - INITIAL	137 Chemin Saint Jean du Desert 13005 MARSEILLE 05	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
PROVENCE PIECES AUTO	302 bis boulevard national 13003 MARSEILLE 03	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
CDL	202 rue de Lyon 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
TOTAL MARKETING FRANCE	265, avenue de Mazargues 13008 MARSEILLE 08	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
NORD PIECES AUTO	20, bd Ferdinand De Lesseps 13003 MARSEILLE 03	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
CARREFOUR Grand Littoral	CARREFOUR MARSEILLE GRAND LITTORAL 13463 MARSEILLE 16	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
Capelette Autos Pièces	46 av Capelette 13010 MARSEILLE 10	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
Friche SUD FER	Bld Lazer - Traverse du Panthéon 13010 MARSEILLE 10	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
DELHOM et COMTE	47 rue Le Chatelier 13015 MARSEILLE 15	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
SOGMA	Copropriété Pole Media BELLE de MAI 37, rue Guibal 13003 MARSEILLE 03	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SMRI	400, chemin du littoral 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à plus de 5000m du bien</i>			
MANCINI	Quartier St Louis Gare SNCF 151 AVE des Ayygalades 13015 MARSEILLE 15	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
UNIMER	Chemin du littoral M.LN SAUMATY 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
DEPA MOTO	323 BOULEVARD DANIELLE CASANOVA 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
LAFARGE Granulats France	Lieu-dit LIEUTAUD 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
Sté d'Exploitation du Plateau de la Mure	Plateau de la Mure, Les Ayygalades Chemin de la Michèle 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
ISDI CDTF	Chemin de Palma prolongé 13013 MARSEILLE 13	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
SCI COMPLEXE VALBARELLE	189 boulevard de la Valbarelle 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
ISDI LAFARGE La Nerthe	Quartier de L'Estaque Lieu-dit 'les Riaux' 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
CARRASCO MASONI TRAVAUX PUBLICS	Route du Rove Ancienne carrière du Vallon 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
BTM	5 AVENUE JOURNET BP 70066 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
AUTO CASSE SAINT LOUIS	20 boulevard Jean Barbieri 13015 MARSEILLE 15	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
AUPHAN GARAGE	16, Rue AUPHAN 13003 MARSEILLE 03	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
CENTRALE FUTAILLE	60 Avenue de Saint Antoine Gare SNCF 13015 MARSEILLE 15	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
INDIVISION CENTRE BOURSE	17 cours Belsunce 13001 MARSEILLE 01	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
CONSTRUCTA PROMOTION	2 quai d'Arènes 13002 MARSEILLE 02	En construction Déclaration avec contrôle	Non Seveso NON
REFUGE SAINT ROCH	42 montée du cdt de Robien 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
ABATTOIRS DE PROVENCE	130 chemin de la Madrague-Ville 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
CHANTIER NAVAL DE MARSEILLE (forme 10)	forme 10 du Grand Port Maritime de Marseille 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
ESLC PROVENCE (ex SUD COMBUSTIBLES)	35 avenue de la gare St Menet 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
TEP TRANSPORT ENTRETIEN PHOCEEN	10 rue Charles TELLIER 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
MEDITERRANEE PIECES AUTO	61 bd de la méditerranée 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
METAUX DE LA MEDITERRANEE	82, BD de la Méditerranée 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
ABM	51, rue le Châtelier 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SAINTE LOUIS SUCRE	336 RUE DE LYON 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
HEINEKEN Entreprise	11 Avenue François CHARDIGNY 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SATRAM (ex CAZORLA JOSEPH)	12, Rue Augustin ROUX 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
AP-IM (Hôpital La Timone)	254 Rue St Pierre 13005 MARSEILLE 05	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à plus de 5000m du bien</i>			
SPA MARSEILLE PROVENCE	31 montée du cdt de Robien 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
PROVENCE AQUACULTURE(Sarl)	MIN de Saumaty Chemin du Littoral 13001 MARSEILLE 01	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
TLM (TREFILERIE ET LAMINOIR DE LA MEDI)	25 RUE LE CHATELIER 13015 MARSEILLE 15	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
PANZANI S.A	136 route de la Valentine 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
PETRONAPHITE	321 bd danielle casanova 13001 MARSEILLE 01	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
CAT(CIE D'AFFRETEMENT ET DE TRANSPORT)	4-8, boulevard Frédéric Sauvage 13014 MARSEILLE 14	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
DISTRIBUTION CASINO France	ZAC Valentine Route de la Sabliere La Valentine 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
AP-HM rue Brochier (A l'alt" de MNKao	118,chemin de Mimet 13015 MARSEILLE 15	En cessation d'activité Non classé	Non Seveso NON
SURPLUS MARSEILLE	181 Rue de Lyon 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
AP HM - PLATE FORME LOGISTIQUE	chemin de Saint Louis au Rove 13016 MARSEILLE 16	En construction INCONNU	Non Seveso NON
Station ELF ANTAR FRANCE	Aire de la Pomme - Autoroute A50 13011 Marseille 13011 MARSEILLE 11	En construction Déclaration	Non Seveso NON
CEREXAGRI SA	8 Bd de la Louisiane 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Seveso Seuil Bas NON
PROTEC METAUX ARENC	540 CHEMIN DE LA MADRAGUE VILLE 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Seveso Seuil Bas OUI
ARKEMA FRANCE SA	123 Bd de la Millière CS 90108 13374 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Seveso Seuil Haut OUI